



6^e Programme de développement économique (2013-2022) et révision partielle de la Loi sur le développement de l'économie cantonale

Message du Gouvernement au Parlement

Delémont, mai 2013

Sommaire

Préambule.....	3
Introduction.....	5
1. Le contexte.....	13
2. Les enjeux.....	19
3. La vision stratégique.....	26
4. Les mesures.....	35
5. L'organisation et le financement.....	50
6. La modification partielle de la Loi sur le développement de l'économie cantonale.....	54
Références.....	56
Liste des abréviations et glossaire.....	60
Annexes.....	64

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Le Gouvernement a l'honneur de vous soumettre pour approbation le 6^e Programme de développement économique portant sur la période 2013-2022 ainsi que la révision partielle de la Loi sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1).

Préambule

DE LA DIVERSIFICATION A L'INNOVATION

La permanence et le changement caractérisent profondément la vie économique contemporaine.

Cette dualité permanence/changement imprègne la politique de développement de l'Etat. De ce fait, l'action des pouvoirs publics trouve un point d'appui solide dans l'économie réelle. Ainsi, dès l'entrée en souveraineté de la République, le Gouvernement s'est constamment fixé comme objectif le soutien à la diversification des activités économiques. La continuité de la politique de l'Etat s'exprime donc dans la permanence de son objectif.

Pourtant, si l'objectif demeure, son contenu évolue. En examinant les cinq programmes de développement réalisés jusqu'ici et le sixième programme qui fait l'objet du présent message, on ne peut qu'être frappé par la prégnance de la continuité et l'irrésistible poussée du changement. L'inflexion est suffisamment profonde pour parler d'une nouvelle approche de la notion de diversification. Qu'on en juge :

A l'origine, la diversification consistait à créer des activités en dehors de l'horlogerie (alors en crise si profonde que ses perspectives de développement étaient très mauvaises) et en dehors de la sous-traitance (afin de réduire la dépendance à l'égard des donneurs d'ordre et la sensibilité aux fluctuations conjoncturelles). Simultanément, on comptait sur la diversification pour qu'elle crée des emplois en suffisance pour lever la menace de régression démographique qui pèse sur le canton et réduire l'émigration définitive des jeunes Jurassiens.

Au cours du temps, le monde économique s'est profondément transformé sous l'impulsion de la mondialisation et des technologies de l'information et de la communication. Les conditions de concurrence se sont modifiées : les marchés sont plus exigeants s'agissant de la qualité, l'innovation joue encore plus un rôle prépondérant, les entreprises sont contraintes de

redéfinir leurs débouchés (identification des « niches » possibles), les techniques de production ne se conçoivent plus sans la maîtrise des technologies nouvelles. Bref, le qualitatif a pris progressivement une grande importance.

Du point de vue de la politique de développement économique, les implications découlant de cette évolution sont importantes. Considérer une activité économique du point de vue de la création d'emplois uniquement ne suffit plus. Elle est conçue comme un lieu de création de valeur qu'il s'agit d'optimiser au moyen de l'innovation, ce qui requiert des compétences professionnelles souvent élevées. La liaison entre l'innovation et les compétences professionnelles est plus facile aujourd'hui que jadis grâce à la mise en place depuis longtemps d'une énergique politique de formation et de perfectionnement professionnels. Fondamentalement, l'objectif de la politique de développement économique est passé du couple « diversification/emplois » à une conception à la fois plus large et plus profonde que rend l'expression « diversification/innovation/valeur/compétences ». C'est cette dernière notion que promeut le 6^e programme de développement économique.

Le Gouvernement est d'avis que l'évolution anachronique des cycles économiques, les crises récurrentes, l'intensification de la concurrence internationale et interrégionale, justifient un approfondissement de la politique économique. Il s'agit de porter le regard au-delà d'une législature, d'identifier suffisamment tôt les contraintes nouvelles, de proposer des solutions aux problèmes qui en découlent, et de prendre les dispositions organisationnelles propres à servir efficacement les objectifs de la politique de développement.

Tout change et rien ne change. L'économie de demain ne sera plus tout à fait celle d'aujourd'hui pour des raisons qui se situent en partie en dehors de notre volonté. Mais le champ réservé à notre pouvoir de décision est encore suffisamment large pour alimenter le débat. Avec le 6^e programme de développement économique, le Gouvernement souhaite positionner notre canton comme une terre d'innovation et d'audace afin de favoriser un développement économique harmonieux et ambitieux.

Que le présent projet de message soit l'occasion d'un vaste débat d'idées auquel sont invités à participer toutes les organisations, institutions et personnes intéressées au devenir de notre économie régionale. C'est là la volonté du Gouvernement.

Delémont, le 21 mai 2013

En guise d'introduction¹

Toute société, toute région s'efforce de réaliser ses aspirations, dans quelque domaine que ce soit.

Le monde économique ne fait pas exception. Chacun cherche à améliorer ses revenus ou à augmenter son bien-être. Tant que l'économie croît et se développe dans le respect de notre cadre naturel, l'aspiration est satisfaite.

Or, depuis une trentaine d'années, l'économie présente de sérieux signes d'essoufflement. Dans toutes les régions, l'Etat a pris des dispositions pour renforcer leur potentiel de développement. Ce sont ces dispositions que l'on désigne par le terme de « **politique de développement économique** ». Dans le canton du Jura, ces dispositions se présentent sous la forme d'une loi et d'un « **programme de développement économique** ».

Le programme de développement économique du canton du Jura présente sa sixième version.

Cette succession de programmes se caractérise d'abord par **la constance de son but : contribuer à la modernisation et à la diversification de l'économie**. Une préoccupation qui reste valable, même si l'économie d'il y a trente ans ne ressemble plus à celle d'aujourd'hui. Aux difficultés d'alors se sont substitués des problèmes nouveaux, auxquels l'autorité politique s'efforce d'apporter des solutions. C'est à la recherche de ces solutions, sur la base du bilan effectué dans le cadre du 5^e PDE (voir rapport correspondant), que se consacre le 6^e programme.

¹ Le 6^e PDE repose sur un certain nombre de concepts-clés qui sont explicités plus longuement dans la partie « Références » du présent message.

Quand bien même, ce programme s'inscrit logiquement dans la continuité des précédents, il introduit quatre nouveautés essentielles :

1. l'élargissement de la **durée du PDE à dix ans** pour les raisons évoquées plus bas;
2. une seule priorité stratégique, à savoir **l'innovation comme fil conducteur du PDE** ;
3. l'introduction de la notion de **chaîne de valeur qui permet d'inscrire la politique économique de l'Etat dans une démarche**, à savoir celle du processus de création de valeur, et cela indépendamment du type d'activités ou de secteurs économiques ;
4. l'intégration forte de la **gouvernance, en particulier avec l'introduction de programmes de mise en œuvre et d'un système de monitoring** en tant qu'outils de planification et de pilotage opérationnels au service de la réalisation du PDE.

La consultation

La genèse de la réflexion liée au 6^e PDE repose sur de multiples rencontres, échanges et discussions avec un certain nombre d'entreprises et d'associations professionnelles.

Un groupe de travail multidisciplinaire, incluant un mandataire externe à l'Etat (Creapole SA), a élaboré le projet de 6^e PDE.

Le projet a ensuite été mis en consultation :

- à l'interne, auprès de quinze Services de l'Etat en février 2013 ;
- à l'externe, auprès de 49 organismes (partis politiques, syndicats, communes, partenaires sociaux, organismes professionnels et associations économiques) du 18 mars au 03 mai 2013.

Ces deux consultations ont été très positives et aucune divergence sur le fond n'a été relevée. Plusieurs remarques ont été faites et intégrées au projet.

Le rapport sur la consultation externe est disponible sur le site internet www.jura.ch (liens rapides : projets de lois).

Enfin, le projet a été validé par le Gouvernement le 21 mai 2013.

Les bases légales du programme de développement

La politique de développement économique du canton du Jura prend appui sur une loi : **la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale** (RSJU 901.1). Cette loi stipule, à son article 2 :

1/ Le Gouvernement soumet périodiquement au Parlement le programme visant à l'encouragement et au développement de l'économie cantonale.

2/ Le programme contient la définition des buts à atteindre, un exposé et une appréciation de la situation économique du canton, un rapport sur les mesures déjà appliquées, un projet concernant celles à prendre, ainsi que des propositions à l'intention du Parlement. Les mesures proposées seront échelonnées selon leur degré d'urgence et de nécessité.

3/ Le programme doit tenir compte des découvertes de la science et de la planification.

4/ Le programme fait l'objet d'un arrêté du Parlement.

5/ Le programme sera adapté au fur et à mesure et revu intégralement à des intervalles de 4 à 6 ans.

Cette disposition légale confère au programme de développement une assise à la fois solide et souple. Solide, parce qu'elle permet de formuler et d'appliquer des mesures d'une portée respectable. Souple, car elle autorise des modifications de conception et de priorité.

Si, dans le 6^e programme, la référence à la solidité de la base légale demeure, la situation et les perspectives économiques suggèrent cependant de recourir plus systématiquement à la souplesse de la loi afin d'être en prise directe avec les réalités d'aujourd'hui.

La structure du programme de développement découle des alinéas 2 et 3 de l'article 2 de la loi. Ce sont ces deux alinéas qui seront traités ci-après. Le « rapport sur la réalisation du 5^e Programme de développement économique » fait l'objet d'un document séparé.

Le programme de développement économique et la politique économique de l'Etat

Le programme de développement économique ne couvre de loin pas la totalité de la politique économique de l'Etat, même s'il en constitue l'élément central.

Le programme de développement se concentre sur les activités économiques. A cet effet, il entretient des relations plus ou moins étroites avec de nombreux domaines de l'action de l'Etat, mais il n'en définit pas la politique. Tout au plus contribue-t-il, lorsque c'est souhaitable, à la formulation de leurs objectifs, afin d'assurer la cohérence de la politique économique de l'Etat.

Deux politiques font cependant l'objet d'une connexion étroite avec le programme de développement économique :

- le programme de mise en œuvre 2012-2015 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale, conçu comme un sous-ensemble du programme de développement économique. Ce programme de mise en œuvre relève de la compétence du Gouvernement (article 3 de la loi portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale), et requiert l'approbation de la Confédération ;
- les lignes directrices de la politiques du tourisme, édictées par le Gouvernement (article 3 de la loi sur le tourisme) ; elles font actuellement l'objet d'une révision.

La Confédération exerce une influence sensible sur la politique de développement économique cantonale, soit par les restrictions qu'elle impose (en matière fiscale par exemple), soit par ses propres orientations (politique régionale, démarchage à l'étranger). Certaines initiatives cantonales conditionnent également les options du canton, par exemple celles prises par les cantons romands en matière de promotion de certains secteurs (microtechnique, technologies médicales, technologies propres).

Le programme de développement économique ne peut donc être conçu dans l'ignorance de ce qui se passe dans d'autres régions ou dans des domaines voisins. Or, ces régions et ces domaines évoluent, souvent très rapidement, ce qui constitue autant de défis.

L'innovation comme priorité stratégique du programme de développement économique

Un programme de développement économique bien conçu doit contenir **un fil conducteur** clairement identifiable, un exercice plus délicat qu'il n'y paraît.

La difficulté réside dans le fait que, en économie, il existe une multitude de fils conducteurs possibles. Qu'on en juge : diversification ou extension d'entreprises, implantations d'entreprises, projets exportateurs, augmentation du revenu cantonal par habitant, plein emploi, projets à forte valeur ajoutée, équilibre régional, accent sur l'ouverture extérieure, priorité aux projets de coopération économique interrégionale, et bien d'autres encore. Il est parfaitement possible d'élaborer un programme de développement économique cohérent à partir de chacune de ces variables.

Cependant, **la situation actuelle et les perspectives économiques telles qu'elles sont connues incitent à porter l'accent sur l'innovation.**

Ce choix est largement justifié tout au long du présent rapport. Certes, les programmes précédents n'ont jamais ignoré l'importance de l'innovation et l'ont toujours intégrée au nombre de leurs objectifs. Mais aujourd'hui, **l'innovation apparaît davantage comme la priorité des priorités.** En ce sens, elle constitue le fil directeur du 6^e programme.

L'innovation, ainsi que cinq autres concepts-clés de ce 6^e PDE, sont clairement définis dans la partie « Références » du présent message.

La nécessité d'une vision à dix ans

Jusqu'ici, et conformément à la loi, les programmes de développement économique ont toujours été conçus pour des périodes de cinq à six ans. L'expérience accumulée au cours des trente dernières années montre que ce laps de temps est trop court.

En effet, s'il permet d'inventorier correctement les mesures prises par l'Etat en matière de développement économique, ce laps de temps, en revanche, est inapproprié pour évaluer l'impact des dites mesures sur le comportement des agents économiques. Or, la pertinence d'une politique de développement s'apprécie non sur les mesures elles-mêmes, mais sur leurs effets. Ces derniers ont besoin de temps pour se manifester.

Par ailleurs, les problèmes qui occupent le développement économique sont des problèmes de long terme et non de type conjoncturel. Les effets des actions entreprises pour les résoudre se mesurent donc également sur le long terme, à l'horizon d'une dizaine d'années au moins. Cet horizon temporel est en outre nécessaire pour anticiper les évolutions de fond du contexte socioéconomique et préparer les ajustements qu'elles appellent.

En outre, le 6^e PDE se veut être suffisamment souple pour pouvoir être adapté. Sa flexibilité est donnée via l'application des mesures au travers de programmes de mise en œuvre (PMO) d'une durée beaucoup plus courte.

C'est pourquoi **le 6^e programme de développement économique porte sur la période 2013-2022**. Ainsi, le programme répond mieux aux contraintes d'une politique de développement. Naturellement, les prérogatives du Parlement à être informé régulièrement de la réalisation du programme demeurent.

Le rôle de l'Etat dans le développement économique

Le rôle qu'il convient de donner à l'Etat dans le système économique est une question longuement débattue. L'existence même du programme de développement économique atteste de la conviction des autorités que l'action du politique peut contribuer au développement de l'économie. Encore s'agit-il d'identifier les domaines dans lesquels l'action de l'Etat est la plus pertinente.

Pour identifier ces domaines, il est utile de considérer l'économie comme un système de création de richesses, caractérisé par une « chaîne de valeur », constituée d'étapes successives aux cours desquelles de la valeur est ajoutée à la production d'un objet donné. Ces étapes (voir ci-après le chapitre relatif à la stratégie) vont des conditions-cadres propices

à la production, ou de la conception du produit, jusqu'à la mise sur le marché et au développement du produit. Or, l'action de l'Etat n'a pas le même impact selon qu'il intervient sur l'une ou l'autre des étapes.

Vu que, dans notre système économique, c'est le jeu de l'offre et de la demande qui définit le succès d'un produit sur les marchés, l'intervention de l'Etat, dans la création d'un bien, doit rester subsidiaire. En ce sens, il est important que le rôle des pouvoirs publics se limite à celui d'intervenir là où le marché fait défaut ou partiellement défaut. Concrètement, c'est au début de la chaîne de valeur (établissement des conditions-cadres propices à la production, conception d'un projet) que le soutien de l'Etat se révèle le plus efficace. Cette première impulsion de l'Etat doit permettre ensuite à l'économie privée de prendre progressivement le relais. En effet, il ne faut jamais perdre de vue que c'est l'entrepreneur qui est le moteur du développement économique.

En se focalisant sur la chaîne de valeur, le 6^e programme de développement économique favorise de façon efficiente le processus de création de valeur, quel que soit le type d'activité économique. Cette approche relativement originale est proche de celle qui sous-tend la politique économique de la Confédération, en particulier la politique régionale.

L'organisation de la gouvernance des collectivités publiques en matière économique

Mettre en place une stratégie signifie qu'il faut développer en parallèle la notion de gouvernance. Ainsi, le 6^e PDE introduit différents éléments clés en matière de gouvernance :

- **la transversalité** : même si l'organe de pilotage opérationnel du PDE demeure le Service de l'économie, son succès dépend de l'engagement de nombreux services de l'administration et des différents centres de compétences internes et externes (tels que le Bureau du développement économique, Creapole SA, Jura Tourisme, EDJ SA, la Fondation O2 ou FormATTec, par exemple). Compte tenu de la multiplicité des acteurs, le rôle de coordination du Service de l'économie est renforcé ;

- **la collaboration** : le succès du PDE dépend aussi des collaborations stratégiques que l'Etat développe au niveau intra- et interrégional. Il convient de mettre en place une approche rigoureuse en la matière, en particulier en définissant de manière précise les partenariats que l'Etat doit nouer – avec les organismes travaillant au développement économique ou les communes, par exemple – pour contribuer au succès du PDE ;
- **la planification opérationnelle et le monitoring** : avec le PDE, le Gouvernement se dote de Programmes de mise en œuvre sectoriels d'une durée de 4 à 5 ans et d'un système de monitoring. Aujourd'hui, l'Etat dispose déjà d'un tel outil dans le cadre de la Politique régionale. Concrètement, le Gouvernement souhaite développer deux autres programmes de mise en œuvre relevant du Service de l'économie, à savoir l'un dans le domaine du tourisme (qui remplacera les Lignes directrices du tourisme) et l'autre dans celui du développement économique. Ces programmes constituent des outils de planification opérationnelle qui permettent de renforcer le pilotage à travers le système de monitoring continu de la réalisation des actions qui les accompagneront.

1. Le contexte

Le contexte international, national et cantonal influence le contenu du programme de développement économique. Il est utile d'en dégager les points saillants.

1.1 Le contexte international

La crise économique et financière de 2007-2009 a fragilisé l'économie mondiale. Les taux de croissance ont pratiquement baissé partout, le commerce international a fortement ralenti, et le chômage a pris des proportions importantes. Aux Etats-Unis, des signes encore timides montrent que le pays pourrait renouer avec la croissance. En Europe, des taux d'intérêts historiquement bas sont censés stimuler l'investissement, lequel se fait toutefois attendre.

L'endettement excessif de la plupart des Etats européens a débouché sur une grave crise de l'euro et des institutions européennes. Les déficits répétés des finances publiques ont placé les Etats trop endettés de notre continent dans une situation délicate, ces derniers étant devenus fortement dépendant de la finance internationale. Cependant, avec la signature en mars 2012 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, et l'accord politique sur la supervision unique des banques de la zone euro, les Etats européens ont manifesté leur volonté et leur capacité à consolider les institutions européennes.

Le monde se caractérise par un basculement progressif du centre de gravité économique (donc politique) de l'Occident vers l'Asie et les pays émergents. Jusqu'à récemment, la concurrence asiatique se manifestait essentiellement sur des productions à forte intensité de main-d'œuvre bon marché. Depuis lors, ces pays ont rapidement progressé dans la maîtrise de filières exigeant des technologies de pointe, ce qui les rend particulièrement redoutables pour les entreprises du monde industrialisé.

D'un point de vue géopolitique, la transition d'un monde bipolaire à un monde multipolaire a compliqué la résolution des conflits régionaux (que l'on songe au Moyen Orient ou à l'Afrique

du nord). Il en est résulté une instabilité croissante qui n'est favorable ni à la paix, ni aux échanges commerciaux, ni à l'approvisionnement en matières premières (au nombre desquelles le pétrole joue un rôle majeur). On s'oriente donc vers l'établissement d'un nouvel ordre mondial, au sein duquel les Etats-Unis et l'Europe continueront certes d'exercer une influence sensible, quoique diminuée, mais qu'ils devront partager avec d'autres puissances émergentes.

Dans ce contexte de redistribution des pouvoirs, le prix de l'énergie pourrait exploser compte tenu de l'épuisement des ressources fossiles et de la montée en force des nouvelles puissances industrielles.

Finalement et dans un contexte de vieillissement de la population, la crise financière a masqué en partie une autre crise majeure, celle relative à la protection de l'environnement, au réchauffement climatique, au renouvellement des ressources naturelles ou aux controverses découlant de certaines découvertes scientifiques (OGM, nanotechnologies). Sous l'impulsion des milieux sensibles à l'écologie, ces problèmes ressurgiront avec une force renouvelée, étant entendu qu'en la matière, plus le temps passe et plus les solutions seront douloureuses.

* * * *

Vu du Jura, les conséquences du contexte international semblent bien lointaines et inaccessibles. S'en désintéresser serait pourtant inapproprié pour la raison que l'économie jurassienne exporte directement ou indirectement partout dans le monde. Le repli sur soi au motif que le monde est devenu plus incertain, plus dangereux, serait contre-productif : la source de notre développement futur se trouve pour une part importante à l'étranger.

Compte tenu de ce qui précède, la conception du programme de développement économique doit retenir que :

- au vu des échanges commerciaux (importations, exportations), des flux de main-d'œuvre et de capitaux, l'économie jurassienne est fortement imbriquée dans l'économie internationale ;
- le positionnement de l'économie jurassienne face à l'économie mondiale risque d'être fragilisé par l'instabilité croissante qui caractérise le monde et la perte d'influence de l'Occident ;

- l'approvisionnement en matières premières, et notamment de produits énergétiques, pourrait devenir plus difficile, ne serait-ce qu'en raison d'une élévation probable des prix.

1.2 Le contexte suisse

Comparée à la plupart des autres pays, la Suisse occupe une place privilégiée sur la scène internationale. Son système politique - un fédéralisme représentatif mâtiné de démocratie directe - fonctionne relativement bien dans un pays à la diversité culturelle prononcée. Par ailleurs, l'économie suisse a remarquablement résisté à la crise de 2008-2009. Certes, les mesures prises rapidement par la Confédération et les cantons ont exercé une influence non négligeable. Mais la raison principale réside dans la capacité des entreprises à rebondir dès lors que les marchés se rétrécissent. Les structures économiques de notre pays (large prédominance des PME, familiarité avec la volatilité des marchés étrangers) jouent à cet égard un rôle important.

La Suisse est universellement connue pour l'excellence de ses produits et de ses services («swiss made»), ce qui lui permet d'occuper une position avantageuse sur les marchés internationaux. La consolidation de celle-ci est d'ailleurs visée par le projet «Swissness», débattu au niveau fédéral. En outre, elle s'est aménagée des avantages décisifs pour le développement de ses activités économiques, notamment :

- des infrastructures de qualité ;
- un système de formation et de perfectionnement professionnel efficace ;
- une main-d'œuvre aux compétences multiples ;
- un marché du travail flexible ;
- des rapports sociaux bien établis ;
- un accès relativement facile au marché des capitaux ;
- une fiscalité modérée en comparaison internationale ;
- une forte propension à innover et à exporter ;
- une politique économique orientée prioritairement et avec succès sur la stabilité macroéconomique (avec cependant une réserve : le cours du change franc suisse / euro).

Aujourd'hui, la Suisse est considérée par différents classements internationaux comme le pays le plus innovant de la planète.

Néanmoins, la réputation politique de la Suisse auprès des institutions européennes s'est progressivement dégradée, de sorte que le renouvellement ou l'extension des accords bilatéraux se heurtent à des difficultés grandissantes. Le « cas particulier » de la Suisse semble en effet indisposer plusieurs partenaires européens, en raison notamment de certaines de nos pratiques bancaires et fiscales. La Suisse est invitée à coopérer plus étroitement avec la Commission européenne, au risque d'être mise à l'écart des circuits d'échange et de développement. Une telle mise à l'écart ne manquerait pas de soulever des problèmes sérieux pour notre industrie d'exportation et pour notre approvisionnement énergétique.

Une autre préoccupation porte sur la remise en cause de la Suisse comme place financière. L'offensive intéressée des milieux américains ajoutée à la concurrence grandissante des centres financiers des pays émergents (Singapour notamment) interpelle durement la place financière helvétique.

Finalement, notre pays doit faire face à la recrudescence des problèmes soulevés par le binôme secret bancaire / évasion fiscale, qui constitue une préoccupation majeure des pays en difficulté au niveau de leurs finances publiques.

1.3 Le contexte jurassien

En comparaison intercantonale, l'économie jurassienne reste encore vulnérable. L'aménagement des conditions cadres opéré jusqu'ici, pas plus que les programmes de développement économique successifs, n'ont permis de combler l'écart qui nous sépare de la moyenne suisse. Cette situation traduit bien la compétition qui s'est installée depuis longtemps entre les cantons en matière économique.

L'évolution économique de ces dernières années est dominée par l'horlogerie. Ce fleuron de la microtechnique joue un rôle en vue non seulement dans l'horlogerie proprement dite, mais également dans l'industrie de la sous-traitance qui lui est rattachée. Les impulsions de l'horlogerie ont incité les entreprises sous-traitantes à se moderniser, de sorte qu'elles sont tout à fait en mesure de se diversifier dans le domaine de la microtechnique. Ces entreprises

disposent maintenant de structures industrielles flexibles. Comme elles se sont fortement investies dans la formation, elles jouent un rôle-clé dans la transmission du savoir-faire microtechnique dans la région.

Cette prédominance de l'horlogerie soulève cependant deux problèmes. Tout d'abord, on assiste à un phénomène d'intégration verticale de l'horlogerie avec déplacement des centres de décision hors du Jura. Cette verticalisation illustre également un phénomène global, celui de la financiarisation de l'économie, c'est-à-dire la prédominance de la finance (souvent préoccupée du court terme) par rapport à l'optique industrielle (qui s'inscrit davantage dans le long terme). D'autre part, il convient de garder à l'esprit que, bien que le dynamisme de l'horlogerie soit réjouissant, la concentration du développement dans cette branche dominante peut constituer un facteur de vulnérabilité pour l'économie régionale le jour où l'horlogerie sera en difficulté. D'une certaine façon, le renforcement de la branche horlogère va à l'encontre de la diversification recherchée pour atténuer les risques d'un retournement conjoncturel.

Contrairement à bien des régions, le Jura ne connaît guère la désindustrialisation. C'est un avantage car l'industrie est une source importante d'innovations, lesquelles jouent un rôle crucial dans la diversification du tissu économique. La sous-traitance traditionnelle dégage des marges trop faibles pour espérer devenir le moteur du développement. Mais à partir du moment où elle choisit d'évoluer sur la base d'innovations bien maîtrisées, comme c'est le cas aujourd'hui, son apport à la modernisation, voire à la diversification, devient substantiel. Simultanément, l'aménagement de pôles technologiques et la promotion des start-up innovantes contribuent à l'enrichissement industriel de la région.

La disponibilité en main-d'œuvre qualifiée constitue un souci permanent tant pour les entreprises que pour l'autorité politique. Il ne fait aucun doute que le canton du Jura a su se doter d'un système de formation performant. Le taux élevé de certification permet de fournir à l'économie des personnes bien formées. Le système d'apprentissage en entreprise, la proximité de centres de compétence en lien étroit avec les entreprises, la collaboration avec Bâle, sont autant d'éléments positifs à mettre au crédit de la formation jurassienne.

Cependant, les disponibilités en ressources humaines pourraient souffrir du manque de vigueur de la croissance de la population indigène. Le risque de baisse tendancielle n'est pas nul et il serait dommageable du fait du rétrécissement de l'assiette fiscale et des tensions sur le marché du travail. Le recours à la main-d'œuvre externe se révélerait nécessaire.

A cet égard, le défi n'est pas insurmontable. Le canton du Jura a gagné en attractivité. Ses infrastructures se sont développées (A16, TGV, technopôle,...) l'environnement culturel y est dense, et l'environnement naturel bien préservé. Tous calculs faits, le niveau de vie est relativement enviable puisque le revenu disponible après déduction des dépenses contraintes se situe au-dessus de la moyenne suisse. L'économie des loisirs a pris ses marques et le champ qui s'ouvre devant elle est tout à fait prometteur.

Finalement, l'une des contraintes qui pèsent sur la politique de développement économique découle des finances publiques. Il ne fait guère de doute que la pression fiscale pourrait jouer un rôle majeur dans les années qui viennent.

2. Les enjeux

Le Canton du Jura dispose aujourd'hui d'une longue expérience en matière de développement économique. A l'entrée en souveraineté, en 1979, le 1^{er} programme de développement économique constituait une réponse à la grave crise horlogère qui sévissait alors. Trente ans plus tard, la crise qui a éclaté – et qui sévit toujours – a ceci de particulier qu'elle affecte très peu l'horlogerie et les entreprises qui en dépendent, quand bien même toutes les autres branches économiques souffrent à des degrés divers. Pourquoi le comportement de l'horlogerie s'est-il si profondément modifié en trente ans ? Il ne fait aucun doute que la transformation structurelle radicale à laquelle s'est soumise l'horlogerie au cours des trois dernières décennies a joué un rôle essentiel : stratégie commerciale en parfaite adéquation avec le marché, réforme profonde des structures productives, maîtrise des nouvelles technologies. Cette transformation est due en premier lieu aux horlogers eux-mêmes. Toutefois, les pouvoirs publics (Confédération, cantons horlogers) y ont puissamment contribué.

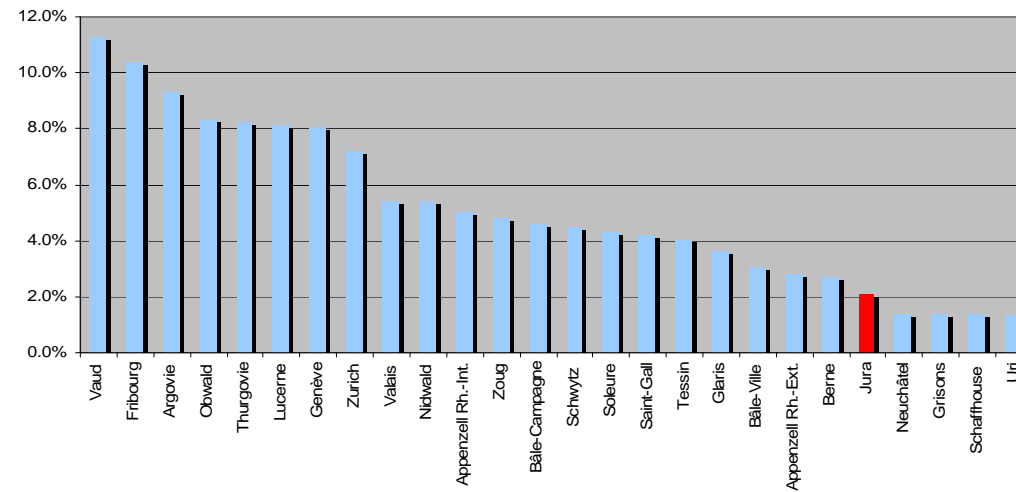
A quel genre d'enjeux le Jura fait-il face aujourd'hui ? Ils sont multiples. En se focalisant sur l'essentiel, cinq enjeux apparaissent comme particulièrement pertinents. Ils relèvent de la démographie, de l'économie, de l'énergie, du marché du travail et de la fiscalité.

2.1 Démographie : rechercher une dynamique démographique équilibrée

Au cours de ces dix dernières années, la population jurassienne a augmenté moins rapidement que la population suisse (2,5% contre 10%). Elle s'établit à 70'480 habitants en 2012 et devrait atteindre 72'000 habitants en 2022, si l'on en croit les évaluations de l'Office fédéral de la statistique.

Le tableau ci-après illustre la position du Jura par rapport aux autres cantons suisses :

**Accroissement de la population résidente permanente des cantons
selon le scénario "moyen" de 2012 à 2022 (source : OFS)**



Croissance de la population résidente permanente des cantons, 2012-2022

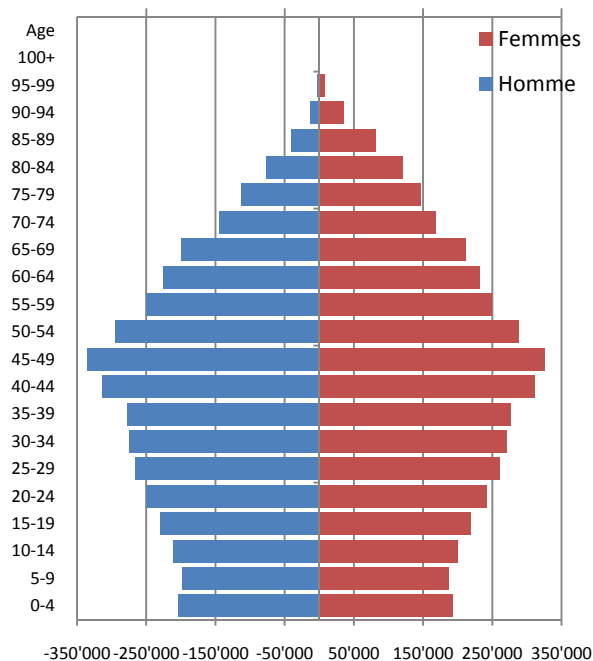
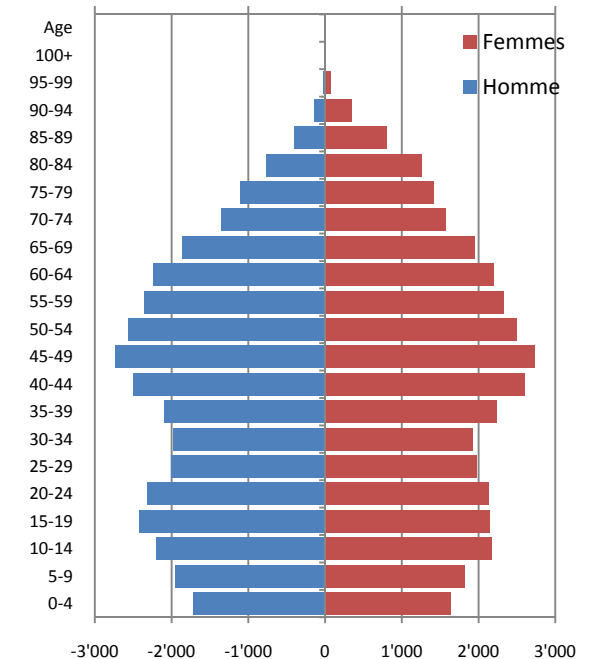
Source : OFS, scénario « moyen »

Même si la démographie jurassienne a connu une augmentation ces vingt dernières années, elle se heurte à trois problèmes :

Le premier est celui de la faiblesse de son taux de croissance. Sans doute ce dernier reflète-t-il en partie l'évolution économique, puisqu'il existe des relations, certes complexes, entre démographie et économie. C'est la raison pour laquelle le programme de développement économique ne peut pas se désintéresser de la démographie.

Le deuxième problème concerne le vieillissement de la population. Ce phénomène a deux causes, d'une part la baisse de la natalité, laquelle n'assure plus le renouvellement des générations, et l'augmentation de l'espérance de vie. Il s'ensuit que la part des personnes âgées dans la population totale a tendance à augmenter. Aujourd'hui, 33% des habitants ont plus de 64 ans (29% en Suisse), un pourcentage qui montera à 40% en 2020.

Le troisième problème porte sur l'exode définitif des jeunes. Le phénomène est connu depuis le temps qu'il sévit. Il découle de l'inadéquation entre les emplois offerts par l'économie jurassienne et ce que recherchent les jeunes Jurassiens généralement au bénéfice d'une formation de niveau supérieur. Ces derniers choisissent de réaliser leurs aspirations en dehors du canton. Cependant, une enquête réalisée par l'Université de Neuchâtel a établi que plus de la moitié (51.6%) des Jurassiens ayant obtenu un diplôme HES (40% pour les diplômes universitaire) entre 2000 et 2010 vivaient dans le Jura au début de 2011. Il en résulte une forme très particulière de la pyramide des âges où les classes d'âge comprises entre 20 et 35 ans sont particulièrement faibles, ainsi qu'en témoigne le graphique qui suit :

Fistat : Suisse, pyramide des âges 2011Jura, pyramide des âges 2011

En résumé, rechercher une dynamique démographique équilibrée, c'est tenter d'insuffler une croissance démographique plus vigoureuse et de réduire le déséquilibre intergénérationnel en agissant notamment sur l'émigration définitive des jeunes.

Le problème est suffisamment aigu pour que le 6^e programme de développement économique y consacre une partie de ses moyens.

2.2 Economie : garantir un niveau de compétitivité suffisant dans une économie en voie de diversification

En matière économique, la compétitivité est une notion-clé. Une baisse du niveau de compétitivité peut conduire à une régression économique, avec baisse de la production et des revenus. Toutes les économies s'efforcent d'améliorer leur compétitivité ; c'est une bataille permanente où les positions ne sont jamais acquises définitivement.

La compétitivité dont il est question dans le 6^e programme de développement économique se situe à deux niveaux.

Il y a tout d'abord la compétitivité de la région, c'est-à-dire l'aptitude de la région à attirer sur son territoire les personnes et les activités économiques. Le niveau de compétitivité est fonction des infrastructures et des institutions publiques (législation notamment). La mise en place de ces infrastructures et de ces institutions est prioritairement du ressort de l'Etat.

Ensuite, la compétitivité des entreprises, c'est-à-dire l'aptitude à s'imposer sur les marchés. Ici, la compétitivité est fonction des coûts et surtout de la qualité (au sens large) des produits. C'est l'affaire de l'économie privée, mais les pouvoirs publics jouent un rôle de soutien indispensable.

Rien ne permet d'affirmer qu'une économie compétitive aujourd'hui le sera encore demain. Cette fragilité caractérise souvent les régions mono-industrielles, ou hébergeant une activité industrielle prédominante. Sans doute l'économie jurassienne est-elle encore dans ce cas avec l'horlogerie. La diversification est le meilleur moyen que l'on ait trouvé jusqu'ici pour sortir de cette fragilité, une fragilité d'autant mieux dissimulée que l'horlogerie se porte remarquablement bien.

Dans le Jura, la diversification est en marche depuis bien des années. Naturellement, il ne s'agit pas de négliger l'horlogerie au motif de réduire sa dominance, mais de développer des activités à côté de l'horlogerie, en empruntant le cas échéant aux technologies de la microtechnique. Les secteurs porteurs comme les technologies médicales, les technologies propres, les technologies de l'information et le domaine de la santé figurent en bonne place

dans le canton. L'extension de la diversification aux services reste un champ d'action encore partiellement inexploré (services aux entreprises et aux personnes, tourisme, santé et bien-être).

L'enjeu derrière le couple compétitivité/diversification est considérable pour l'avenir économique du canton. Il n'est pas excessif d'affirmer qu'il constitue le cœur du 6^e programme de développement économique.

2.3 Energie : vers une société jurassienne à 4000W en 2035

Le changement climatique et la gestion durable des ressources limitées en matières premières, en énergies et en eau, associés à la croissance démographique, seront les principaux défis à relever au cours des décennies à venir. La politique énergétique de la Suisse, et par-delà celle des cantons, doit prendre en compte ces évolutions à l'échelle planétaire, sans quoi des mesures urgentes devront être prises d'ici une vingtaine d'années.

Un virage important doit donc être pris.

Le cadre politique dans lequel s'inscrira la Conception cantonale de l'énergie a été arrêté par le Gouvernement sous la forme de neuf thèses fortes et de neuf objectifs.

Pour atteindre l'objectif de sortir du nucléaire et de viser une autonomie énergétique maximale, les autorités devront en effet prendre des mesures visant à la fois à augmenter progressivement la production d'énergies renouvelables et réduire la consommation. Il s'agira également d'assurer un approvisionnement de la population et des entreprises suffisant, aux meilleurs coûts et compatible avec les impératifs du développement durable.

L'information, le conseil, les mesures incitatives et de soutien seront amplifiées, de même que sera suscitée la collaboration avec tous les acteurs appelés à contribuer à la mise en œuvre de la conception cantonale de l'énergie. Celle-ci devra être adaptée aux spécificités jurassiennes. Elle visera le maintien du niveau de confort et de qualité de vie, la recherche de l'efficacité et l'exemplarité des pouvoirs publics. En outre, la stratégie jurassienne sera coordonnée avec celle de la Confédération.

Nul doute que la problématique de l'énergie influencera à l'avenir de plus en plus le développement économique de notre canton. L'énergie constitue ainsi un défi majeur pour notre société et notre économie.

2.4 Emploi : favoriser l'adéquation entre l'offre de travail et l'offre d'emplois

La population active croît à un rythme régulier, mais la tendance pourrait bientôt s'inverser si l'on se réfère aux prévisions de l'Office fédéral de la statistique. Le plein emploi est quasi réalisé (3,2% de taux de chômage moyen en 2012, soit légèrement en dessus de la moyenne suisse), mais le socle du chômage incompressible a tendance à s'élever, signe d'une inadéquation de plus en plus grande entre l'offre et la demande de travail.

Il y a essentiellement quatre problèmes relatifs au marché du travail :

Le premier problème porte sur la création d'emplois. Il manque des emplois non seulement pour les demandeurs, mais également qui découlent des efforts de diversification de l'économie. Par ailleurs, il n'est pas rare de rencontrer des chefs d'entreprise qui se plaignent de ne pas trouver sur le marché les personnes compétentes dont elles ont besoin.

Le deuxième problème, qui rejoint le premier, concerne les emplois à offrir aux jeunes qui, s'ils ne trouvent pas ce qu'ils cherchent, choisissent de s'établir hors canton.

Le troisième problème a trait à la relation – réelle ou supposée – entre les travailleurs frontaliers et les pendulaires sortants. Tout se passe en effet comme si les travailleurs frontaliers se substituaient en grande partie à la main-d'œuvre indigène contrainte de trouver un emploi hors canton.

Finalement, le quatrième problème porte sur la progression trop faible des salaires en regard à la moyenne suisse, ce qui risque d'accroître l'écart par rapport aux autres régions de Suisse.

Si la finalité de l'économie réside dans le bien-être de la population et la prospérité, l'emploi en constitue l'élément principal.

2.5 Finances publiques : vers une concurrence fiscale accrue

La Suisse est soumise à une pression croissante de la part de l'Union européenne qui la presse de mettre fin à la discrimination fiscale entre entreprises suisses et étrangères. Selon toute vraisemblance, si la Suisse veut conserver des relations privilégiées avec l'Europe, elle devra obtempérer. Mais ce processus a déjà eu des répercussions sur les cantons. Ainsi le canton de Neuchâtel a abordé cette problématique par la réduction de sa fiscalité pour toutes les entreprises établies dans leur canton. Le taux d'imposition s'élèvera en 2016 à 15,6 % contre 20,6 % dans le canton du Jura. Nul doute que cette approche sera suivie par d'autres et constituera une nouvelle concurrence ou un nivellement par le bas des taux d'imposition.

La fiscalité reste un facteur de décision important en termes d'implantation de nouvelles entreprises. Les investisseurs observent et comparent inmanquablement les taux d'imposition entre cantons avant toute installation. En termes de comparaison, au niveau de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital et pour un résultat moyen, le Jura se situe aujourd'hui, au 23^e rang des cantons suisses.

Si les grands cantons et gros contributeurs à la RPT (péréquation financière intercantonale) comme Zurich, Genève ou Bâle doivent baisser leur fiscalité pour l'adapter à un niveau concurrentiel, ils chercheront vraisemblablement une compensation pour le manque à gagner fiscal dans une révision de la péréquation financière intercantonale.

Ces perspectives augurent mal de l'avenir de nos finances publiques. Le Jura n'échappera pas au phénomène de baisse s'il souhaite rester attractif.

Pour l'heure, il pourra s'appuyer sur la nouvelle loi concernant les nouvelles entreprises innovantes (LNEI) dont le but est de développer et diversifier l'économie jurassienne. La défiscalisation des investissements faits par les Jurassiens-nes dans ce type d'entreprises, devrait permettre d'attirer non seulement de nouvelles entreprises, mais également des nouveaux investisseurs. La promotion de ces conditions cadres dans le Jura et à l'extérieur peut s'inscrire, d'une manière générale, dans les démarches du programme de développement économique.

3. La vision stratégique

En partant des enjeux du chapitre précédent, nous pouvons désormais établir la vision stratégique du 6^e PDE qui peut être formulée de la manière suivante :

« L'économie jurassienne est reconnue comme pôle d'excellence dans l'industrie de précision, se développe au centre des réseaux complémentaires, génère des revenus et procure de l'emploi à haute valeur ajoutée. Dans ce cadre, l'Etat appuie son économie pour :

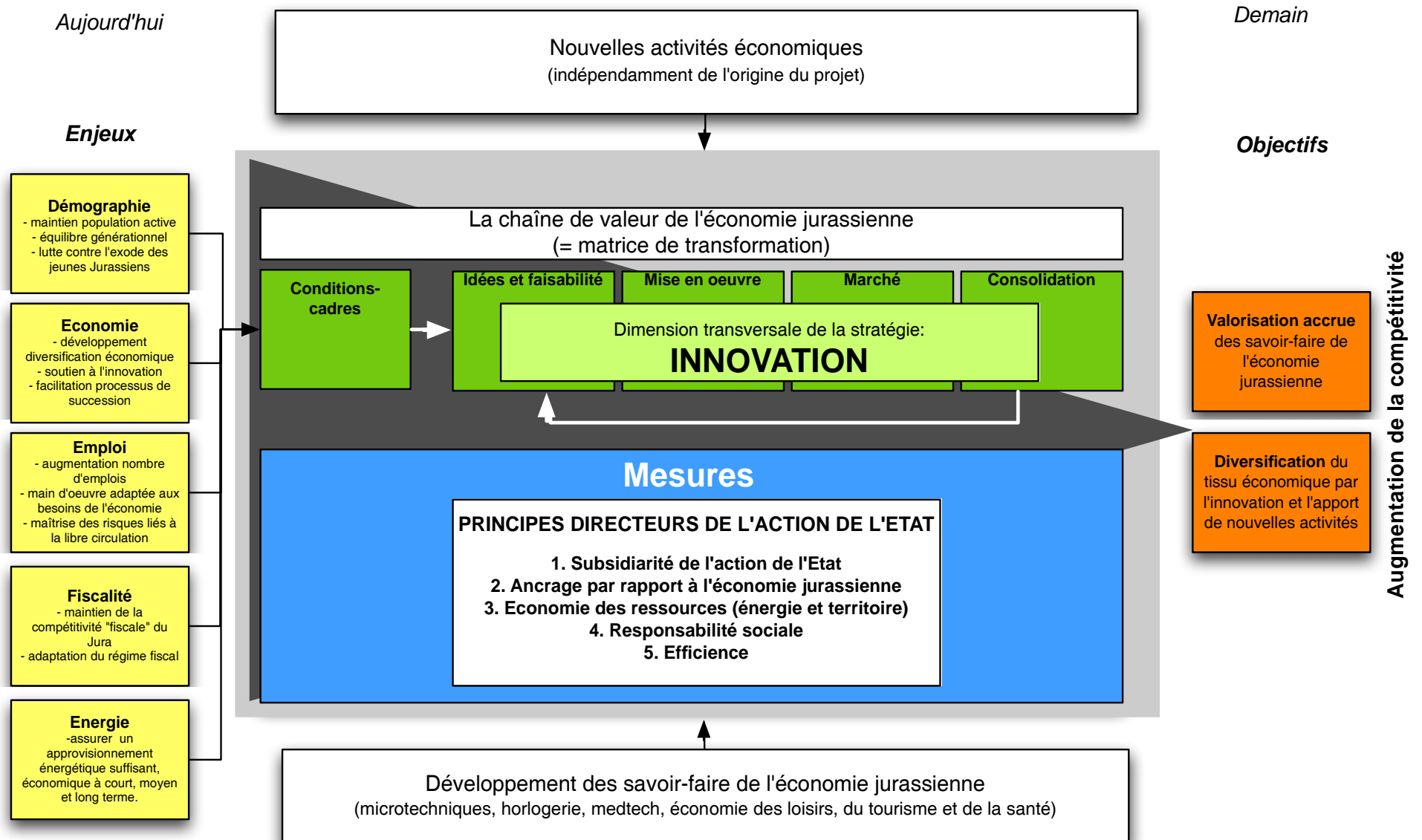
- *qu'elle dispose d'un tissu économique, diversifié, innovant et à haute valeur ajoutée ;*
- *qu'elle dispose d'un marché de l'emploi qui réponde aux aspirations de la population indigène, qui offre des débouchés et attire de nouveaux habitants ;*
- *qu'elle bénéficie d'une main d'œuvre indigène suffisante et formée en adéquation avec les besoins de l'économie indigène ;*
- *qu'elle parvienne à améliorer radicalement son efficacité énergétique et qu'elle gagne en compétitivité grâce aux économies d'énergie ;*
- *qu'elle bénéficie d'infrastructures de pointe, en particulier dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et de services aux entreprises ;*
- *qu'elle bénéficie d'un régime fiscal adapté ;*
- *qu'elle bénéficie d'une image dynamique et attractive à l'intérieur comme à l'extérieur du canton.*

Cette formulation permet de construire un système reposant sur 4 éléments fondamentaux :

1. les objectifs
2. l'innovation en tant que dimension transversale de la stratégie
3. la matrice de transformation de l'économie jurassienne (basée sur la chaîne de valeur de l'économie)
4. les principes directeurs du système de mesures

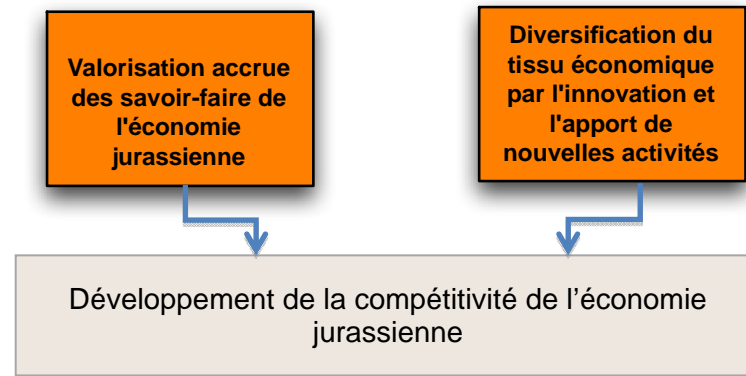
Le schéma de la page suivante résume comment ces différents éléments sont liés entre eux.

Vision stratégique du 6e Programme de développement économique (2013-2022)



Les objectifs

Le système d'objectifs du 6^e PDE se présente de la manière suivante :



A noter que les six concepts-clés de ce 6^e PDE (innovation, chaîne de valeur, productivité, valorisation, diversification et compétitivité) sont clairement définis dans la partie « Références » du présent message.

3.1.1 Valoriser de manière accrue les savoir-faire et les compétences de l'économie jurassienne

Cela signifie que l'on vise à s'appuyer en tout premier lieu sur les savoir-faire et les compétences des entreprises jurassiennes afin de développer notre économie. En d'autres termes, on place au centre de la réflexion la valeur du produit, de la production et des compétences nécessaires à la production.

Ce processus de valorisation peut revêtir plusieurs formes. En effet, il existe de nombreuses pistes qui permettent de renforcer la valeur d'un produit ou d'une production. Par exemple, un service après-vente personnalisé ; un produit modulable afin de satisfaire le plus précisément possible les besoins spécifiques des clients ; la recherche de nouveaux débouchés ou la production sous licence lorsque ces débouchés sont difficilement atteignables par l'entreprise ; les accords de partenariat en matière de vente, de production,

de marketing, ou de recherche ; l'exploration des possibilités d'inclure le produit dans un produit composite.

Une économie compétitive passe inévitablement par des processus de valorisation efficaces, raison pour laquelle cet objectif est retenu dans le 6^e PDE.

3.1.2 Diversifier le tissu économique par l'innovation et l'apport de nouvelles activités

Il faut considérer la diversification dans un sens large. On considère que nous sommes en présence d'une diversification lorsqu'il y a l'apparition d'un nouveau produit ou d'une nouvelle compétence qui n'était pas présente initialement dans l'économie. Ce processus est rendu possible par l'innovation (qui a lieu essentiellement dans les entreprises existantes) ou l'apport de nouvelles activités économique (création de nouvelles sociétés ou implantation de sociétés externes au canton du Jura).

Le degré de diversification d'une économie la rend structurellement plus robuste. En effet, il est rare que tous les secteurs économiques évoluent conjoncturellement de la même manière. Chaque branche possède son propre cycle économique qui évoluera plus ou moins intensément en fonction des retournements conjoncturels notamment. En disposant de branches et d'activités diversifiées (type de produits mais aussi marchés différents), les faiblesses conjoncturelles d'une branche peuvent être en partie compensées par l'évolution plus positive du reste de l'économie.

Dès lors, et compte tenu des enjeux identifiés dans le chapitre précédent, on comprend aisément pourquoi cet objectif fait partie du 6^e PDE.

3.1.3 Développer la compétitivité de l'économie jurassienne

La compétitivité joue un rôle fondamental en matière de développement économique. Comme nous l'avons explicité dans le chapitre précédent, la compétitivité dont il est question dans le PDE se situe à deux niveaux :

- compétitivité de la région : une région est dite compétitive si les **localisations** d'activités économiques venues de l'extérieur **surpassent les délocalisations**.

- la compétitivité des entreprises : une entreprise est dite compétitive si elle maintient ou **augmente ses parts de marché**.

Une région compétitive est **attractive pour les activités économiques**, qu'il s'agisse de celles qui naissent et se développent dans la région, ou de celles qui naissent ailleurs et qui cherchent à s'installer dans la région.

L'attractivité d'une région du point de vue des activités économiques dépend essentiellement de **quatre facteurs** :

- un **tissu économique** dense et dynamique (où la compétitivité des entreprises est élevée) ;
- une **main-d'œuvre** disponible et bien formée ;
- des **conditions-cadre** parfaitement adaptées ;
- une **accessibilité** satisfaisante.

L'évaluation de l'attractivité d'une région est délicate. Deux précautions doivent être prises :

- La **quantité** et l'importance des localisations et délocalisations doivent être appréciées sur une période suffisamment longue (au moins 5 ans).
- La **qualité** des localisations et délocalisations (valeur ajoutée par emploi réelle et potentielle) doit être prise en compte.

3.2 L'innovation en tant que dimension transversale de la stratégie

La vie économique se caractérise par de continuels changements et d'incessantes transformations : les biens changent parce que les préférences des consommateurs se modifient et les préférences des consommateurs se modifient parce que les biens changent ; les entreprises naissent, croissent et parfois disparaissent ; les infrastructures se conçoivent autrement en même temps qu'elles se densifient ; les compétences acquises hier ne trouvent plus à « s'employer » aujourd'hui parce que d'autres s'y sont substituées. Ce mouvement permanent de vieillissement/renouvellement, de destruction/création, constitue la trame de la vie économique. **Toute stratégie de développement doit** – sous peine d'inefficacité – **s'inscrire dans** (et non pas contre, ou à côté de) **cette mouvance** générale.

Lorsque, en économie, le nouveau remplace avantageusement l'ancien, on est généralement en présence d'une **innovation**, souvent désigné par l'expression « **processus de destruction créatrice** ». Associer stratégie de développement et processus de destruction créatrice, c'est supposer que **l'innovation joue un rôle de levier** dans le développement économique, et que renforcer ce rôle est à la fois **souhaitable** et **possible**.

Dans un programme de développement économique, l'approche la plus simple consiste à ne considérer que **deux acteurs : l'entreprise et l'Etat**.

Dans l'entreprise, l'innovation peut prendre quatre formes :

- **l'innovation-produits** : elle porte sur la création d'un nouveau produit (bien ou service) ou sur l'amélioration d'un produit existant ;
- **l'innovation-processus** : elle concerne la mise en place d'une nouvelle technique de production (automatisation complète du processus de production d'un produit par exemple) ou l'amélioration de certains éléments de ce processus (fiabilité du contrôle de qualité par exemple) ;
- **l'innovation-organisation** : elle a trait aux améliorations apportées aux structures et au fonctionnement de l'entreprise ;
- **l'innovation-marché** : elle porte sur la manière originale de commercialiser son produit ou ses services.

De son côté, **l'Etat** apporte des améliorations aux conditions-cadres de l'économie (**innovation institutionnelle**) afin de favoriser le développement des activités de l'entreprise.

Si l'innovation est confinée à l'entreprise, qu'en est-il de l'innovation institutionnelle ? Tout bien considéré, rien n'empêche d'assimiler ce type d'innovation à une **innovation d'entreprise d'origine externe**. En effet, si l'innovation institutionnelle découle d'une initiative de l'Etat, il n'en demeure pas moins que les effets de cette innovation s'exercent sur l'entreprise (faute de quoi il ne s'agirait pas d'une innovation économique).

Dans la conception du 6^e PDE, l'innovation est l'élément transversal de la stratégie permettant de créer les effets de levier aptes à atteindre les objectifs définis.

3.3 La chaîne de valeur du développement économique en tant que matrice de transformation de l'économie jurassienne

En considérant l'économie comme un système de création de richesses, caractérisé par une « chaîne de valeur », constituée d'étapes successives aux cours desquelles de la valeur est ajoutée à la production d'un objet, d'un projet ou d'un service donné, on crée une sorte de matrice sur laquelle les mesures vont s'appuyer afin de transformer l'économie dans le sens des objectifs à atteindre.

Les différentes étapes successives sont décrites ci-dessous :

- **Conditions-cadres** : cette étape recoupe l'ensemble des éléments qui permette à une économie de se développer, à savoir les infrastructures de bases (locaux, voies de communication, réseaux, énergie,...), la législation (droit du travail, protection de la propriété intellectuelle,...), les autres politiques sectorielles de l'Etat (fiscalité, territoire, formation,...). C'est le domaine de prédilection de l'action de l'Etat.
- **Idée et faisabilité** : après les conditions-cadres qui conditionnent l'environnement, cette étape représente le véritable point de départ du processus de création de valeur. En effet, c'est ici que l'entreprise ou le porteur de projet conçoit son idée et analyse sa faisabilité (évaluation de la technologie, des possibilités de financement, de sa réalisation, du marché potentiel,...).
- **Mise en œuvre** : une fois la faisabilité d'un projet, d'un produit ou d'un service démontrée, il s'agit de le produire. Cette étape comprend donc tout ce qui est nécessaire à la production (industrialisation, question logistique, optimisation des coûts, recherche des compétences,...).
- **Marché** : c'est à cette étape que l'on se préoccupe de vendre le produit à des clients potentiels, regroupant ainsi toutes les aspects liés à la commercialisation ou à la conquête des marchés.
- **Consolidation** : une fois le produit ou le service mis sur le marché, et si le succès est au rendez-vous, s'ensuit une étape de consolidation (extension des activités due à la demande des clients, par exemple).

A noter que ce processus n'est pas linéaire. En effet, si l'entrepreneur a un bon produit qui marche bien sur les marchés (se trouvant donc dans la phase « consolidation ») mais qu'il souhaite faire évoluer, la chaîne de valeur recommence à l'étape « idée et

faisabilité ». Ceci permet de poursuivre le processus de création de valeur et de soutenir par conséquent le cercle vertueux du développement économique.

Compte tenu de la subsidiarité de son rôle, l'Etat concentre ses impulsions essentiellement dans les premières étapes de la chaîne de valeur.

3.4 Les principes directeurs du système de mesures

Afin de développer un système de mesures cohérent, il est nécessaire de développer une série de principes directeurs sur lesquels il convient de s'appuyer pour définir l'action de l'Etat.

Le 6^e PDE se dote ainsi de 5 principes-directeurs :

1. **Subsidiarité de l'action de l'Etat** : cela signifie que tout projet soutenu par l'Etat doit avoir une participation privée. Le rôle des pouvoirs publics est d'intervenir là où le marché n'existe pas ou n'existe que partiellement. L'Etat a par conséquent un rôle d'impulsion en matière économique.
2. **Priorité aux projets ancrés dans l'économie régionale** : cela signifie que l'on mise sur le potentiel de l'économie jurassienne et qu'en cas de développement de nouvelles activités économiques, on recherchera en priorité celles qui ont un lien étroit avec le tissu économique régional. Ce principe limite la propension à soutenir des activités économiques ayant peu de lien avec le Jura et qui sont par conséquent plus exposées aux risques de délocalisation.
3. **Priorité aux projets économes en ressources naturelles (énergie et territoire)** : l'idée est ici de favoriser les projets qui optimisent le rapport valeur ajoutée/occupation du sol de manière à éviter des emprises de terrain trop importantes. Cela signifie aussi que les activités économiques doivent s'implanter en conformité avec les principes d'aménagement définis dans le Plan directeur cantonal (notamment au regard des aspects d'intégration harmonieuse au patrimoine bâti et naturel). Compte tenu de la stratégie énergétique du canton du Jura qui vise une autonomie en la matière, les aspects liés à une consommation réduite en énergie seront aussi considérés.

4. **Priorité aux projets respectant la notion de responsabilité sociale** : il n'est pas imaginable que l'Etat soutienne des projets qui ne respectent pas la notion de responsabilité sociale, en particulier lorsque cette dernière est traduite dans la loi, notamment en termes de respect des conventions collectives ou de l'égalité salariale entre femmes et hommes.
5. **Efficienc e de l'action de l'Etat** : avec ce principe, on recherche à soutenir des projets ou des actions aptes à optimiser le couple moyens investis / résultats obtenus (contribution à atteindre les objectifs du PDE).

En outre, au niveau du fonctionnement de l'Etat (instruments utilisés, structures et collaborations) lié à l'application du 6^e PDE, des adaptations seront apportés aux instruments utilisés (par exemple financiers), aux structures (par exemple : centres de compétences) et aux collaborations / coopérations intra- et interrégionales, sur la base des analyses d'efficience qui seront effectuées à l'entrée en vigueur du 6^{ème} PDE et de manière continue en fonction du système de monitoring.

Ces principes recourent la définition du développement durable et certains éléments de l'écologie.

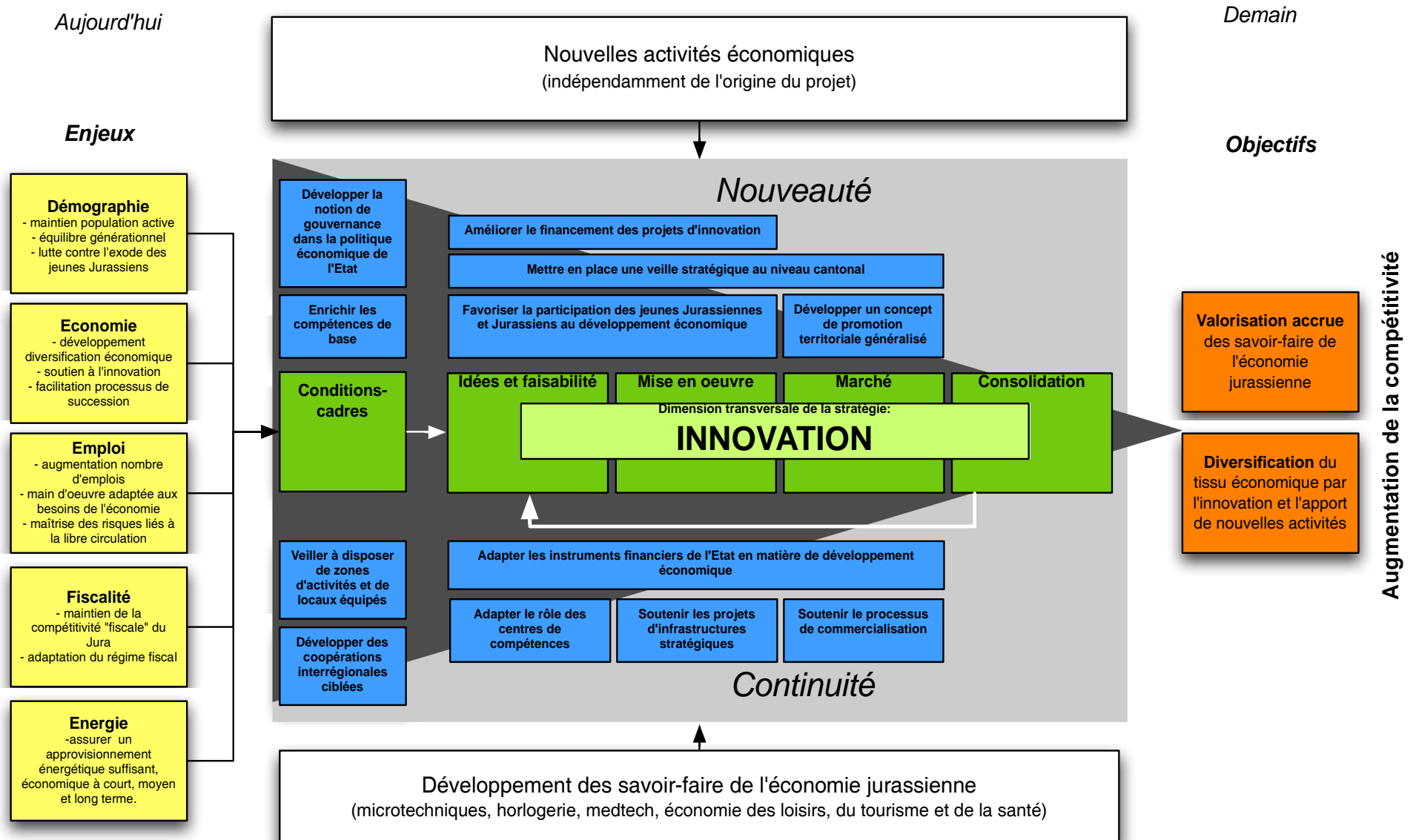
4. Les mesures

Le 6^e PDE comporte 12 mesures qui seront présentées sous forme de fiches. Avant de les aborder, il convient de faire sept remarques :

- Il faut considérer l'ensemble des mesures contenues dans le 6^e PDE comme un **système coordonné**. Chaque mesure **s'inscrit dans l'une ou l'autre étape de la chaîne de valeur** et contribue ainsi à la dynamique de la création de valeur.
- Les mesures ont été retenues en fonction de leur contribution aux **objectifs** et de la **conformité aux principes-directeurs** présentés dans le chapitre précédent.
- Au fur et à mesure que l'on se déplace sur la chaîne de valeur, le nombre et l'intensité des mesures diminuent. En effet, on considère que l'Etat, de par son rôle subsidiaire, **intervient essentiellement dans les premières étapes de la chaîne**. Son rôle est ainsi celui de donner l'impulsion au cercle vertueux du développement économique. C'est pour cette raison qu'il n'y a, à priori, aucune mesure liée à la phase de consolidation.
- Les 12 mesures du 6^e PDE se répartissent en deux catégories : **nouvelles mesures** et **mesures s'inscrivant dans la continuité** du 5^e PDE.
- Pour chaque mesure sont définis le pilote, les centres de compétences associés/concernés ainsi que les partenaires. Dans l'objectif d'assurer la **transversalité**, ces acteurs seront étroitement associés à la mise en application de leurs mesures respectives.
- Les **centres de compétences** se doivent de déployer leurs effets au minimum sur l'ensemble du territoire cantonal.
- L'application de chaque mesure sera définie en détails, y compris le rôle des partenaires, dans le cadre des **programmes de mise en œuvre** correspondants.

Le schéma de la page suivante décrit les 12 mesures du PDE en rapport aux enjeux, à la chaîne de valeur et au système d'objectifs.

Visions stratégique et mesures du 6e Programme de développement économique (2013-2022)



Description d'une fiche-mesure

	Mesure 12	Soutenir le processus de commercialisation				
Description sommaire de la mesure	<i>Description</i>	Le tissu économique du Canton du Jura étant composé de PME relativement petites, celles-ci peuvent être soutenues au niveau de la pénétration de certains marchés par la mise sur pied d'actions ciblées. Le succès des débouchés à l'export passe par commercialisation de produits, leurs images, la recherche de partenaires ainsi que sur la veille technologique. Cette mesure met l'accent en particulier sur le domaine de l'industriel (y compris l'agro-alimentaire).				
Description des objectifs que la mesure entend atteindre du point de vue de la politique économique	<i>Objectifs spécifiques</i>	- Soutenir le processus de mise sur le marché des produits jurassiens				
Exemples d'actions principales concrètes liées à la mesure qui seront réalisées dans le cadre des programmes de mise en œuvre	<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • organisation de stands communs dans les foires spécialisées • organisation et médiatisation de missions économiques ciblées • organisation d'événements dans les manifestations à caractère économique 				
Unité administrative chargée de superviser la mise en œuvre de la mesure	<i>Pilote</i>	ECO	Centres de compétences associés/concernés :		BDE, SIC, FRI, J3L	
Positionnement (en vert) de la mesure par rapport aux différentes étapes de la chaîne de valeur	<i>Partenaires</i>					
Conformité (en vert) de la mesure par rapport aux cinq principes directeurs	<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	Conditions-cadres	Idée et faisabilité	Mise en œuvre	Marché	Consolidation
Intensité de la contribution de la mesure par rapport aux deux objectifs du PDE (+++ : très forte / ++ : moyenne / + : plutôt faible)	<i>Conformité aux principes directeurs</i>	Subsidiarité	Economie régionale	Economie des ressources	Responsabilité sociale	Efficience
	<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	Valorisation des savoir-faire		Diversification		
		+++		+		

Centres de compétences internes ou externes à l'administration cantonale chargés d'amener des compétences dans la réalisation de la mesure

Partenaires hors centres de compétences pouvant contribuer au succès de la mesure

Mesure 1	Améliorer le financement des projets d'innovation				
<i>Description</i>	<p>Il est important de pouvoir assurer des sources de financement tout au long de la chaîne de valeur.</p> <p>C'est dans les premières phases de la chaîne de valeur qu'il est le plus difficile, pour le porteur de projet, de trouver des fonds pour lancer son projet.</p> <p>Cette mesure veut donner une impulsion sous la forme d'aides à fonds perdu pour que les projets concernés puissent se structurer et se développer selon les règles du marché.</p>				
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Améliorer le financement des projets d'innovation (y compris dans le domaine énergétique : production d'énergie renouvelable et efficacité énergétique)				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un fonds pour soutenir les projets d'innovation (financé par l'Etat, les fondations et les entreprises) sous forme d'aides à fonds perdus ➤ Développer un ou plusieurs pôles de compétence forts en matière de recherche de financement pour financer des activités économiques ➤ Développer un réseau de financement (recherche d'investisseurs notamment) en s'appuyant sur la Loi concernant les nouvelles entreprises innovantes 				
<i>Pilote</i>	ECO		<i>Centres de compétences associés/concernés :</i>		BDE, Creapole, CTR, EDJ, SDT
<i>Partenaires</i>	Banques, fonds d'investissements, entreprises, mécènes, fournisseurs et producteurs d'énergie, communes				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	<i>Conditions-cadres</i>	<i>Idée et faisabilité</i>	<i>Mise en œuvre</i>	<i>Marché</i>	<i>Consolidation</i>
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	<i>Subsidiarité</i>	<i>Economie régionale</i>	<i>Economie des ressources</i>	<i>Responsabilité sociale</i>	<i>Efficiace</i>
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	<i>Valorisation des savoir-faire</i>			<i>Diversification</i>	
	+++			+++	

Mesure 2	Favoriser la participation des jeunes Jurassiennes et Jurassiens au développement économique				
<i>Description</i>	Les enjeux démographiques sont cruciaux au niveau du développement économique du Canton du Jura. La question du maintien de la population active fait partie des enjeux fondamentaux du programme de développement économique et passe par l'attrait de jeunes qualifiés.				
<i>Objectifs spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser le retour et la participation des jeunes Jurassiennes et Jurassiens dans l'économie jurassienne ✓ Faciliter l'accueil de jeunes qualifiés 				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer la plate-forme Formation-Emploi- Economie ➤ Développer une bourse de l'emploi à destination des jeunes Jurassiennes et Jurassiens ➤ Etudier l'opportunité de la mise en place d'un programme de stages rémunérés en entreprise ➤ Développer de nouvelles filières ES/HES/Universités ➤ Faciliter la réalisation de travaux de bachelors et de masters orientés sur le développement de projets issus des entreprises jurassiennes ➤ Analyser les possibilités de sédentarisation des frontaliers 				
<i>Pilote</i>	SFO		<i>Centres de compétences associés/concernés :</i>		Plateforme Formation-Emploi-Economie, Avenir Formation, ECO, FRI, COP (Bureau de la mobilité), SFO, SEN, CEJEF, COSP, SAS
<i>Partenaires</i>	CCIJ, entreprises, associations professionnelles, HES et universités, associations d'étudiants				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	<i>Conditions-cadres</i>	<i>Idée et faisabilité</i>	<i>Mise en œuvre</i>	<i>Marché</i>	<i>Consolidation</i>
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	<i>Subsidiarité</i>	<i>Economie régionale</i>	<i>Economie des ressources</i>	<i>Responsabilité sociale</i>	<i>Efficiencia</i>
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	<i>Valorisation des savoir-faire</i>			<i>Diversification</i>	
	+++			+++	

Mesure 3	Adapter les instruments financiers de l'Etat en matière de développement économique				
<i>Description</i>	<p>L'efficacité de l'action de l'Etat passe par des instruments financiers adaptés.</p> <p>Ceux-ci devront dans un premier temps être compatibles avec l'approche développée dans le 6^e PDE. Il s'agira ainsi de concentrer les aides sur les étapes initiales de la chaîne de valeur tout en respectant les 5 principes-directeurs élaborés dans le présent PDE. Concrètement, certaines aides pourront être adaptées voire supprimées si elles contribuent trop faiblement aux objectifs du 6^e PDE.</p> <p>Par la suite, ces instruments seront continuellement réévalués sur la base des résultats du système de monitoring.</p>				
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Adapter les instruments financiers de l'Etat				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser et faire le bilan de la situation initiale ➤ Adapter l'ensemble des aides financières de l'Etat à l'entrée en vigueur du 6^e PDE ➤ Adapter continuellement les instruments financiers en fonction du système de monitoring 				
<i>Pilote</i>	ECO	<i>Centres de compétences associés/concernés :</i>			BDE, ECO, SAMT, SSA, CTR, TRG
<i>Partenaires</i>	-				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	<i>Conditions-cadres</i>	<i>Idée et faisabilité</i>	<i>Mise en œuvre</i>	<i>Marché</i>	<i>Consolidation</i>
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	<i>Subsidiarité</i>	<i>Economie régionale</i>	<i>Economie des ressources</i>	<i>Responsabilité sociale</i>	<i>Efficience</i>
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	<i>Valorisation des savoir-faire</i>			<i>Diversification</i>	
	+++			+++	

Mesure 4	Adapter le rôle des centres de compétences				
<i>Description</i>	<p>L'accompagnement des porteurs de projets à l'aide de différents outils dépend de centres de compétences adaptés afin de favoriser, entre autres, le développement de prestations d'appui et de coaching.</p> <p>Ceux-ci devront dans un premier temps être compatibles avec l'approche développée dans le 6^e PDE.</p> <p>L'innovation étant au cœur du 6^e PDE, il est important de disposer de centres de compétences aptes à jouer un rôle moteur dans la transformation de l'économie.</p> <p>Cette mesure consiste aussi à développer de nouveaux centres de compétences dans des domaines-clés tels que ceux de la santé, des technologies de l'information, de l'énergie, de la culture, de la valorisation des produits régionaux, etc.</p> <p>Par la suite, ces centres de compétences seront continuellement réévalués sur la base des résultats du système de monitoring et d'études de leur impact.</p>				
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Adapter le rôle des centres de compétence				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser et faire le bilan de la situation initiale ➤ Adapter les prestations des centres de compétences actuels à l'entrée en vigueur du 6^e PDE ➤ Favoriser l'émergence de nouveaux centres de compétences dans des domaines comme la santé, les technologies de l'information, l'énergie, la culture, la valorisation des produits régionaux, etc. ➤ Adapter continuellement les centres de compétences en fonction du système de monitoring et d'études de leur impact 				
<i>Pilote</i>	ECO	<i>Centres de compétences associés/concernés :</i>			BDE, Creapole, ECO, Jura Tourisme, J3L, COP, OCC, SSA, Fondation O2, EDJ, FRI, ECR, Suisse mobile, Associations de mobilité douce, Avenir Formation, FormaTTec, SDI
<i>Partenaires</i>	Autres partenaires spécifiques à chacun des domaines de compétence hors les centres de compétences déjà identifiés, par exemple : associations économiques, fournisseurs et producteurs d'énergie, communes, etc.				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	<i>Conditions-cadres</i>	<i>Idée et faisabilité</i>	<i>Mise en œuvre</i>	<i>Marché</i>	<i>Consolidation</i>
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	<i>Subsidiarité</i>	<i>Economie régionale</i>	<i>Economie des ressources</i>	<i>Responsabilité sociale</i>	<i>Efficiences</i>
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	<i>Valorisation des savoir-faire</i>			<i>Diversification</i>	
	+++			+++	

Mesure 5	Soutenir les projets d'infrastructures stratégiques				
<i>Description</i>	<p>Une économie ne peut pas se développer sans certaines infrastructures stratégiques, en particulier dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tourisme, agritourisme et économie des loisirs, - culture - hôtel d'entreprise - centre d'affaires - réseaux de services - production d'énergie renouvelable indigène - agro-alimentaire - systèmes de transport et de télécommunication - systèmes d'information - économie de la santé, du bien-être et du domaine social (prise en charge de la petite enfance, par exemple) <p>On recherchera systématiquement à créer des partenariats public-privé dans les différents projets d'infrastructures stratégiques de cette mesure.</p>				
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Soutenir le développement d'infrastructures stratégiques permettant de consolider le développement économique cantonal				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir la réalisation d'infrastructures stratégiques, en particulier dans les domaines mentionnés ci-dessus ➤ Améliorer les capacités d'accueil (hôtellerie – para-hôtellerie) ➤ Développer les centres d'affaires régionaux ➤ Développer les réseaux de services, en particulier dans le domaine des systèmes d'information et de la santé 				
<i>Pilote</i>	ECO	<i>Centres de compétences associés/concernés :</i>			SDT, SIN, SSA, SDI, ECO, BDE, COP, OCC, ECR, EDJ, SAS, Jura Tourisme
<i>Partenaires</i>	Porteurs de projet privés, entreprises, milieux touristiques, promoteurs, financeurs privés, communes				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	<i>Conditions-cadres</i>	<i>Idée et faisabilité</i>	<i>Mise en œuvre</i>	<i>Marché</i>	<i>Consolidation</i>
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	<i>Subsidiarité</i>	<i>Economie régionale</i>	<i>Economie des ressources</i>	<i>Responsabilité sociale</i>	<i>Efficienc</i>
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	<i>Valorisation des savoir-faire</i>			<i>Diversification</i>	
	+++			+++	

Mesure 6	Développer un concept de promotion territoriale généralisé				
<i>Description</i>	<p>L'attractivité du Canton du Jura est intimement liée à l'image de celui-ci.</p> <p>Les atouts de notre région doivent être mis en avant et présentés à l'extérieur.</p> <p>Cette mesure vise en particulier à mettre un accent sur les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les savoir-faire et compétences du Jura - les aspects liés au patrimoine naturel préservé du canton du Jura - la valorisation des produits régionaux dans un sens large (y compris le cheval) - le développement de la qualité des prestations 				
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Développer un concept de promotion territoriale généralisé				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un concept de promotion territoriale ➤ Contribuer à la création de vitrines présentant les savoir-faire jurassiens ➤ Contribuer à la création d'une plate-forme internet recensant les savoir-faire jurassiens (conditionnés par un certain nombre de critères de qualité) ➤ Mettre en place un programme « qualité et accueil » à destination des prestataires touristiques ➤ Organiser des événements thématiques hors du canton ➤ Promouvoir les offres culturelles ➤ Favoriser la création d'événements ➤ Etudier l'opportunité de la mise en place d'un Bureau de la démographie 				
<i>Pilote</i>	SIC		Centres de compétences associés/concernés :		SIC, OCC, ECO, BDE, COP, ECR, Jura Tourisme, CCJE, J3L, FRI
<i>Partenaires</i>	CCIJ, entreprises, milieux culturels et touristiques, communes				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	Conditions-cadres	Idée et faisabilité	Mise en œuvre	Marché	Consolidation
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	Subsidiarité	Economie régionale	Economie des ressources	Responsabilité sociale	Efficience
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	Valorisation des savoir-faire			Diversification	
	+++			++	

Mesure 7	Soutenir le processus de commercialisation				
<i>Description</i>	<p>Le tissu économique du Canton du Jura étant composé de PME relativement petites, celles-ci peuvent être soutenues au niveau de la pénétration de certains marchés par la mise sur pied d'actions ciblées.</p> <p>Le succès des débouchés à l'export passe par commercialisation de produits, leurs images, la recherche de partenaires ainsi que sur la veille technologique.</p> <p>Cette mesure met l'accent en particulier sur le domaine de l'industriel (y compris l'agro-alimentaire).</p>				
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Soutenir le processus de mise sur le marché des produits jurassiens				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des stands communs dans les foires spécialisées ➤ Organiser et médiatiser des missions économiques ciblées ➤ Organiser des événements dans les manifestations à caractère économique 				
<i>Pilote</i>	ECO		Centres de compétences associés/concernés :		BDE, SIC, FRI, Jura Tourisme, J3L
<i>Partenaires</i>	OSEC, CCIJ, Associations professionnelles				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	Conditions-cadres	Idée et faisabilité	Mise en œuvre	Marché	Consolidation
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	Subsidiarité	Economie régionale	Economie des ressources	Responsabilité sociale	Efficience
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	Valorisation des savoir-faire			Diversification	
	+++			+	

Mesure 8	Enrichir les compétences de base				
<i>Description</i>	L'adaptation des compétences de base est un facteur incontournable du développement de notre économie. Cela permet de répondre à d'importants enjeux, dont ceux de l'employabilité de la main d'œuvre indigène et de l'ouverture au monde. Trois axes principaux sont retenus : <ul style="list-style-type: none"> - l'encouragement de l'esprit d'entreprise et de la créativité - la valorisation des compétences linguistiques, en particulier l'allemand et l'anglais - la promotion de la technologie et des métiers répondant aux besoins actuels et futurs de l'économie, en particulier dans les domaines de la technique, du tourisme et de la santé 				
<i>Objectifs spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enrichir l'offre de formation tout au long de la vie (formation de base et continue) ✓ Augmenter le niveau général des compétences 				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser les métiers dans les domaines de la technique, du tourisme et de la santé ➤ Développer les programmes de cours sur l'allemand et l'anglais des affaires et stages linguistiques en entreprise ou dans les administrations publiques ➤ Développer les compétences dans le domaine des medtech, des cleantech, de la métrologie, de la micromécanique, du tourisme, de la santé, ou encore des affaires réglementaires ➤ Poursuivre la promotion de l'esprit d'entreprise ➤ Développer la notion de créativité ➤ Renforcer les compétences au niveau de la filière touristique ➤ Faciliter l'accès aux formations dans le domaine de l'agro-alimentaire ➤ Développer les activités de FormaTTec ➤ Poursuivre et développer la stratégie cantonale de placement et de développement des compétences des demandeurs d'emploi. 				
<i>Pilote</i>	SFO		Centres de compétences associés/concernés :		CEJEF, Avenir Formation, SAMT (ORP-OMMT-EFEJ), HES-SO & HSW-BS, EPFL, Creapole, SSA, FormaTTec, COP (Bureau de la mobilité), SAS, FRI
<i>Partenaires</i>	CCIJ, Associations professionnelles, entreprises, prestataires touristiques, universités et HES				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	Conditions-cadres	Idée et faisabilité	Mise en œuvre	Marché	Consolidation
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	Subsidiarité	Economie régionale	Economie des ressources	Responsabilité sociale	Efficience
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	Valorisation des savoir-faire			Diversification	
	+++			+++	

Mesure 9	Mettre en place une veille stratégique au niveau cantonal				
<i>Description</i>	<p>L'identification des projets, idées ou concepts susceptibles de se réaliser dans le canton du Jura est un élément important du développement économique</p> <p>Cette mesure est à comprendre au sens large et n'est pas réservée à l'un ou l'autre domaine spécifique.</p> <p>Plusieurs actions peuvent être envisagées telles que, par exemple, la recherche de brevets inexploités ou de projets développés dans les hautes écoles susceptibles d'être réalisés dans les entreprises jurassiennes.</p> <p>La même approche pourrait avoir lieu dans la recherche d'institutions de formation ou de recherche susceptibles de s'installer dans le Jura.</p>				
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Mettre en place une fonction de veille stratégique				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer un programme de veille axé sur les hautes écoles et les institutions de recherche (notamment identification de brevet pouvant se réaliser dans l'économie jurassienne) ➤ Développer une approche permettant d'identifier des institutions stratégiques pour le développement économique et susceptibles de s'installer dans le Jura ➤ Activer en particulier le réseau des Ambassadeurs 				
<i>Pilote</i>	ECO	Centres de compétences associés/concernés :		BDE, Creapole, SFO, SDI, EDJ, COP, ECR, CHA, CCJE, J3L	
<i>Partenaires</i>	HES, universités, Jurassiens de l'extérieur				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	Conditions-cadres	Idée et faisabilité	Mise en œuvre	Marché	Consolidation
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	Subsidiarité	Economie régionale	Economie des ressources	Responsabilité sociale	Efficience
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	Valorisation des savoir-faire			Diversification	
	+			+++	

Mesure 10	Veiller à disposer de zones d'activités et de locaux équipés				
<i>Description</i>	<p>L'attractivité économique de la région, adaptée aux politiques énergétique, territoriale et patrimoniale, est étroitement liée à la concentration (centralité) et au niveau de prestations offert (site, affectation des zones, environnement, accessibilité, etc.). Dans ce cadre, des zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC) sont prévues dans le Plan directeur cantonal (Delémont, agglomération de Delémont, Haute-Sorne, Courgenay Boncourt et Franches-Montagnes).</p> <p>Un effort spécifique sera fait afin de promouvoir la réhabilitation des friches industrielles.</p> <p>Un accent particulier sera mis sur l'équipement des zones et des locaux en particulier en ce qui concerne leur connexion haut débit (et les services qui y sont liés) et leur intégration aux réseaux énergétiques et de transports publics.</p>				
<i>Objectifs spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concentrer le développement sur les zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC) ✓ Favoriser la mise à disposition de locaux adaptés aux activités économiques (usines-relais, technopôle, incubateurs, etc.) 				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir et constituer des zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC) ➤ Constituer des pôles de développement stratégiques autour de thématiques particulières (medtech, cleantech, etc.) ➤ Accompagner les porteurs de projets dans les démarches d'assainissement et de réaffectation ➤ Encourager la mise en place de plans de mobilité au sein des entreprises présentes sur les zones stratégiques ➤ Développer un plan d'encouragement à l'utilisation des friches industrielles désaffectées ➤ Développer un plan d'équipement en haut débit (fibre optique) sur les zones stratégiques 				
<i>Pilote</i>	SDT	<i>Centres de compétences associés/concernés :</i>		ECO, BDE, SDT, SJE, SDI	
<i>Partenaires</i>	Communes, syndicats de communes, SDI, entreprises de transport public, opérateur dans le domaine des télécommunications, promoteurs immobiliers				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	<i>Conditions-cadres</i>	<i>Idée et faisabilité</i>	<i>Mise en œuvre</i>	<i>Marché</i>	<i>Consolidation</i>
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	<i>Subsidiarité</i>	<i>Economie régionale</i>	<i>Economie des ressources</i>	<i>Responsabilité sociale</i>	<i>Efficiencia</i>
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	<i>Valorisation des savoir-faire</i>			<i>Diversification</i>	
	+++			+++	

Mesure 11	Développer des coopérations interrégionales ciblées				
<i>Description</i>	<p>Le développement économique se doit d'être consolidé via le développement d'alliances stratégiques interrégionales</p> <p>Les régions peuvent être définies comme politico-administratives et/ou fonctionnelles.</p> <p>Différents types d'espaces sont pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canton du Jura - Jura et Jura bernois - Arcjurassien - Suisse du nord-ouest - Suisse occidentale - Arcjurassien franco-suisse - Rhin Supérieur <p>Il s'agira également d'optimiser continuellement ces coopérations sur la base d'études de leur impact.</p>				
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Cibler le développement d'alliances stratégiques interrégionales				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser et faire le bilan de la situation initiale ➤ Adapter continuellement les collaborations institutionnelles et politiques ➤ Intégrer le Jura dans le pôle microtechnique neuchâtelois (microcity, CSEM, FSRM, etc.) ➤ Poursuivre l'intégration du Jura à la région bâloise ➤ Intensifier les programmes de coopération transfrontaliers avec l'Arcjurassien franco-suisse et le Rhin Supérieur dans le domaine économique notamment au niveau du programme Interreg 				
<i>Pilote</i>	ECO	Centres de compétences associés/concernés :		COP, Arcjurassien.ch, CDEP-SO, BaselArea, i-net Innovation Networks, Rhin Supérieur, Arcjurassien franco-suisse, J3L	
<i>Partenaires</i>	Institutions spécialisées dans les régions avec lesquelles le Jura veut collaborer				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	<i>Conditions-cadres</i>	<i>Idée et faisabilité</i>	<i>Mise en œuvre</i>	<i>Marché</i>	<i>Consolidation</i>
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	<i>Subsidiarité</i>	<i>Economie régionale</i>	<i>Economie des ressources</i>	<i>Responsabilité sociale</i>	<i>Efficience</i>
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	<i>Valorisation des savoir-faire</i>			<i>Diversification</i>	
	+++			+++	

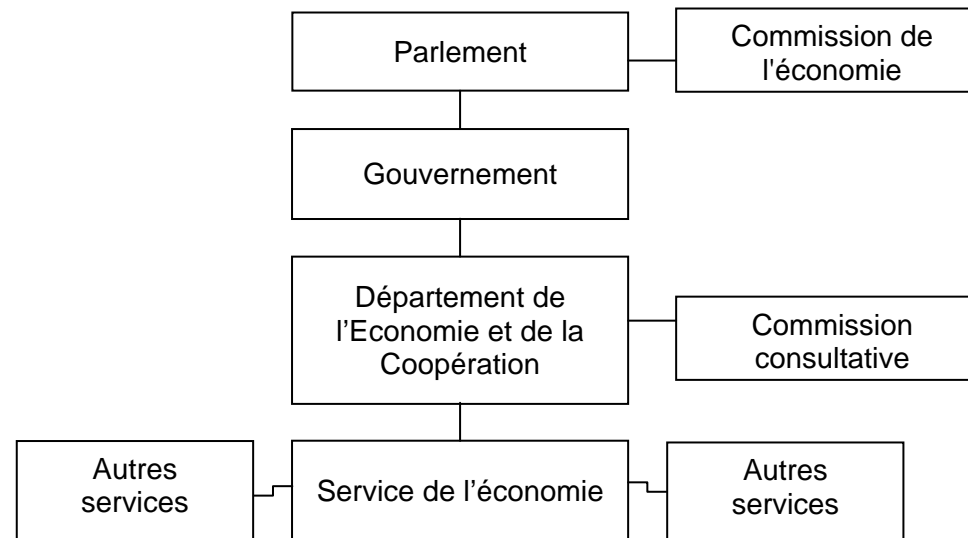
Mesure 12	Développer la notion de gouvernance dans la politique économique de l'Etat				
<i>Description</i>	<p>Les aspects de gouvernance de l'action de l'Etat sont déterminants dans l'optique d'une application efficiente du 6^e PDE. Le pilotage de celui-ci doit permettre un suivi optimal des actions entreprises via la mise en place d'une veille stratégique.</p> <p>L'intégration des aspects ci-dessous devra être prise en compte (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Législation - Transversalité - Collaboration - Planification opérationnelle et monitoring 				
<i>Objectif spécifique</i>	✓ Développer la notion de gouvernance de l'action de l'Etat dans l'application du 6 ^e PDE				
<i>Actions principales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter les dispositions légales liées à l'application du 6^e PDE (par exemple la révision de la Loi sur le tourisme et de la Loi sur le développement de l'économie cantonale) ➤ Améliorer les collaborations intra-interrégionales (en partie repris dans les mesures 4 et 11) ➤ Mettre en place les Programmes de mise en œuvre PMO ➤ Mettre en place un système d'information économique (système de monitoring) sur le modèle du SIT (système d'information du territoire) ➤ Faciliter les démarches administratives via la mise en place de « pool » réunissant des experts dans les différents domaines du développement économique (finances, aménagement du territoire, fisc,...) 				
<i>Pilote</i>	ECO	<i>Centres de compétences associés/concernés :</i>		JUR, BDE, ECO	
<i>Partenaires</i>	SDT, SDI, communes				
<i>Insertion de la chaîne de valeur</i>	Conditions-cadres	Idée et faisabilité	Mise en œuvre	Marché	Consolidation
<i>Conformité aux principes directeurs</i>	Subsidiarité	Economie régionale	Economie des ressources	Responsabilité sociale	Efficience
<i>Contribution aux objectifs du PDE</i>	Valorisation des savoir-faire			Diversification	
	+			+	

5. L'organisation et le financement

5.1 L'organisation

5.1.1 La réalisation

La réalisation du PDE correspond à l'organigramme suivant :



L'organisation est similaire à celle qui a prévalu lors des PDE précédents.

L'application opérationnelle du PDE incombe au Service de l'économie (ECO). Dans ce cadre, le renforcement de la gouvernance (dont la transversalité interservices) avec, entre autres, le développement d'outils de pilotage des mesures afin d'analyser les impacts du présent PDE et permettre une veille stratégique, représente des tâches supplémentaires.

5.1.2 La gouvernance

Dans le but d'optimiser l'organisation de l'Etat tout en assurant une application opérationnelle rigoureuse du présent PDE, le Service de l'économie (ECO) renforce son rôle de gouvernance dans les domaines suivants:

- **Législation:** actualisation des principales lois correspondantes ;
- **Transversalité:** coordination à l'intérieur (Services et Départements) et à l'extérieur de l'Etat (différents partenaires privés et institutionnels)
- **Collaboration intra- et interregionale :** collaboration avec les organismes régionaux jurassiens, les communes et les cantons proches en matière économique et politique
- **Pilotage:** mise en place et utilisation des outils correspondants (voir ci-dessous)
- **Communication :** notamment, renforcement des outils de marketing territorial (y compris par des projets spécifiques comme la valorisation de l'arrivée du TGV, par exemple).

Ce renforcement implique des tâches supplémentaires allouées au Service de l'économie (ECO) dans le cadre de l'application du 6^e PDE. Cette problématique organisationnelle sera analysée et l'organisation interne du service adaptée suite à l'entrée en vigueur du 6^e PDE :

On retrouve cet élément organisationnel dans la mesure 12.

5.1.3 Les outils

Le Gouvernement dispose des outils suivants:

- **Programmes de mise en œuvre (PMO):** ceux-ci sont au nombre de trois (Economie, Tourisme et Politique régionale) et définissent dans le détail les actions, le calendrier et le financement des différentes actions résultant des mesures du présent PDE.
- **Monitoring:** le système de monitoring des mesures permet d'assurer la veille stratégique, de décider des corrections nécessaires et d'analyser les impacts du présent PDE sur le développement de l'économie cantonale.
- **Communication:** cela comprend l'ensemble des supports utilisés (site internet, matériel de promotion, publicité et actions de promotion).

Les outils d'autres Services de l'ensemble des Départements concernés par les mesures du présent PDE entrent également en ligne de compte.

5.1.4 Les instruments financiers

L'application des mesures du présent PDE requiert l'utilisation de différents instruments financiers adaptés au type de soutien alloué. Ceux-ci seront précisés dans le cadre de l'élaboration des programmes de mise en œuvre (PMO).

Les instruments sont régulièrement évalués grâce à l'outil de monitoring. De nouveaux instruments seront conçus pour répondre à des besoins particuliers.

Au retrouve cet élément organisationnel dans la mesure 3.

5.2 Le financement

Les coûts découlant de la réalisation du PDE sont naturellement fonction du nombre de démarches entreprises et de l'intensité des mesures d'incitation.

Les sources de financement proviennent principalement du Service de l'économie (ECO), mais également d'autres Services de l'ensemble des Départements suivant le type de mesure mise en place (par exemple la participation du Service de la formation (SFO) dans le cadre du projet de développement de nouvelles filières ES, voir mesure 2).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des moyens financiers indicatifs, correspondant aux programmes de mise en œuvre (PMO) gérés directement par le Service de l'économie (ECO), qu'il est prévu d'allouer au financement des mesures de développement économique, sous réserve des arbitrages financiers.

Le montant total correspond à CHF 100 millions pour l'ensemble de la période de 10 ans (2013-2022) couverte par le présent PDE, y compris CHF 40 millions provenant de fonds fédéraux liés à la LPR. Cela correspond, en moyenne, à 10 millions par année.

<i>en mios de CHF</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
<i>Coûts estimés</i>											
Promotion économique	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	32
Tourisme	1.54	1.54	1.54	1.54	1.54	1.54	1.54	1.54	1.54	1.54	15.4
Politique régionale - LPR *	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	53
Total	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	100.4
<i>Financement</i>											
Etat	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	45
Confédération (LPR)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40
Fonds du tourisme	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	12
Fortune fonds du tourisme	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	2.2
Fortune fonds des patentes d'auberges	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	1.2
Total	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	10.04	100.4

*ne sont pas compris les montants LPR liés aux fonds du tourisme et de la promotion économique = 10 mios. Ceux-ci figurent dans leurs sources de financement respectives.

Le montant de l'enveloppe ci-dessus est indicatif et est dévolu à la réalisation des mesures du présent PDE. Des financements complémentaires, nécessaires à la réalisation d'un certain nombre de mesures, pourront, sous réserve des disponibilités budgétaires, provenir d'autres Services de l'ensemble des Départements.

Remarques :

Si l'enveloppe globale peut être considérée comme celle qui figurera dans les budgets successifs de l'Etat, en revanche, les montants sous rubrique ont une valeur indicative, l'ordre de grandeur seul est vraisemblable. Il faut également s'attendre à ce que des montants soient transférés d'une rubrique à l'autre, en cours d'exercice.

En comparaison avec le PDE précédent (3.23mios par année), bien que l'enveloppe annuelle de 6.04mios représente une augmentation conséquente (+87%), celle-ci est uniquement liée à l'extension du présent PDE à la politique touristique et à la politique régionale.

Les détails financiers quant à l'application des mesures du présent PDE seront validés dans le cadre des programmes de mise en œuvre. Ceci sous réserve du plan financier et du budget de l'Etat.

Ne sont pas prises en considération les éventuelles pertes sur cautionnement.

6. La modification partielle de la Loi sur le développement de l'économie cantonale

Afin que le 6^e Programme de développement économique soit conforme à la loi, le Gouvernement propose de réviser l'article 2 de la Loi sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1).

Loi actuelle

Art. 2 ¹ Le Gouvernement soumet périodiquement au Parlement le programme visant à l'encouragement et au développement de l'économie cantonale.

² Le programme contient la définition des buts à atteindre, un exposé et une appréciation de la situation économique du Canton, un rapport sur les mesures déjà appliquées, un projet concernant celles à prendre, ainsi que des propositions à l'intention du Parlement. Les mesures proposées seront échelonnées selon leur degré d'urgence et de nécessité.

³ Le programme doit tenir compte des découvertes de la science et de la planification.

⁴ Le programme fait l'objet d'un arrêté du Parlement.

⁵ Le programme sera adapté au fur et à mesure et revu intégralement à des intervalles **de quatre à six ans**.

Proposition de modification

Art. 2 ¹ Le Gouvernement soumet périodiquement au Parlement le programme visant à l'encouragement et au développement de l'économie cantonale.

² Le programme contient la définition des buts à atteindre, un exposé et une appréciation de la situation économique du Canton, un rapport sur les mesures déjà appliquées, un projet concernant celles à prendre, ainsi que des propositions à l'intention du Parlement. Les mesures proposées seront échelonnées selon leur degré d'urgence et de nécessité.

³ Le programme **tient compte de l'évolution permanente de l'économie**.

⁴ Le programme fait l'objet d'un arrêté du Parlement.

⁵ Le programme sera adapté au fur et à mesure et revu intégralement à des intervalles **de huit à dix ans**.

⁶ **Le Gouvernement réalise le programme au moyen de programmes pluriannuels de mise en œuvre**.

Commentaire

La formulation de l'alinéa 3 de la loi n'a plus beaucoup de sens dans le cadre de l'élaboration d'un programme de développement économique. Le Gouvernement propose de remplacer les notions de science et de planification par une formulation plus adaptée en introduisant la référence à l'évolution permanente de l'économie.

Afin d'ancrer le programme de développement dans une approche structurelle, le Gouvernement propose de modifier la durée du programme de développement économique dans l'alinéa 5 de cet article. On passe d'une durée de quatre à six ans à une durée de huit à dix ans.

La mise en application du programme de développement économique se fera au travers de programmes de mise en œuvre, dans l'objectif d'en assurer une gouvernance optimale.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement invite le Parlement :

- à approuver l'arrêté relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022,
- à approuver la révision partielle de la Loi sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1).

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Michel Probst
Président

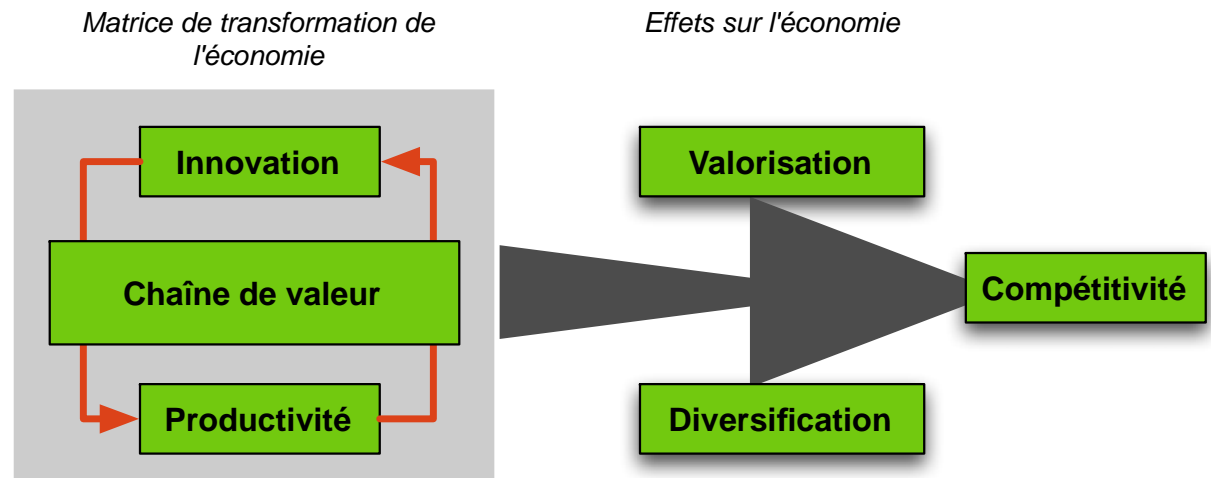



Sigismond Jacquod
Chancelier d'État

Références et annexes

Les six concepts-clés du 6^e PDE

Le 6^e PDE est construit sur la base de six concepts-clés économiques et qui constituent ensemble le système sur lequel le programme est construit.



1. Innovation

Selon la définition de l'OCDE, une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures.

2. Productivité

La productivité est le rapport de la production de biens ou de services à la quantité de facteurs de production ou intrants (parmi lesquels, le capital et le travail) utilisés pour produire ces biens ou services. C'est donc une mesure relative et de rendement.

On peut ainsi calculer la productivité du travail, la productivité du capital, des investissements, des matières premières, etc. Le terme productivité employé seul sous-entend le plus souvent « productivité du travail ».

3. Chaîne de valeur

La notion de chaîne de valeur a été développée par l'économiste américain Michael Porter. Initialement, le concept s'applique à la microéconomie et à l'entreprise. Ainsi l'ensemble des activités qu'exerce une entreprise pour concevoir, fabriquer, commercialiser, distribuer et soutenir ses produits est ce que l'on appelle une chaîne de valeur (regroupant par conséquent l'ensemble des activités créatrices de valeur). En agrégeant l'ensemble des activités des entreprises et acteurs économiques, on peut aisément construire la chaîne de valeur de l'économie dans sa globalité et adopter ainsi une perspective macroéconomique. C'est ce qui a été fait dans le cadre du 6^e PDE.

4. Valorisation des produits et de la production

Valoriser un produit, c'est l'assortir d'éléments pour lesquels les clients sont d'accord de payer un prix supérieur à celui qui prévaudrait en l'absence de ces éléments. Par ailleurs, une production est dite valorisée lorsque sont exploitées systématiquement toutes les possibilités d'augmenter le chiffre d'affaires au prix courant.

Il existe de nombreuses pistes de valorisation du produit ou de la production. Par exemple, un service après-vente personnalisé ; un produit modulable afin de satisfaire le plus précisément possible les besoins spécifiques des clients ; la recherche de nouveaux débouchés ou la production sous licence lorsque ces débouchés sont difficilement

atteignables par l'entreprise ; les accords de partenariat en matière de vente, de production, de marketing, ou de recherche ; l'exploration des possibilités d'inclure le produit dans un produit composite ; la montée en gamme dans la production (passage de la sous-traitance à la production de produits finis).

5. Diversification

La diversification est un processus ou une stratégie qui vise à rendre une économie plus robuste (notamment aux crises conjoncturelles) en favorisant des activités économiques diversifiées. Dans la perspective du 6^e PDE, le processus de diversification peut revêtir plusieurs formes : on diversifie en créant une entreprise dans une branche économique peu ou pas représentée dans le canton du Jura (par exemple, dans les nanotechnologies ou les biotechnologies). Mais, on peut aussi contribuer à la diversification en développant un nouveau procédé ou produit à l'intérieur d'une branche économique largement représentée dans l'économie jurassienne (le développement d'une nouvelle pièce en horlogerie peut contribuer aussi à la diversification).

6. Compétitivité

La définition traditionnelle de la compétitivité d'une économie n'est pas adaptée au 6^e PDE puisqu'elle est liée à la notion du surplus de la balance commerciale, statistique qui n'existe pas au niveau cantonal. Il convient donc d'utiliser la notion de compétitivité au niveau régional. Une région est dite compétitive si les localisations d'activités économiques venues de l'extérieur surpassent les délocalisations.

Une région compétitive est attractive pour les activités économiques, qu'il s'agisse de celles qui naissent et se développent dans la région, ou de celles qui naissent ailleurs et qui cherchent à s'installer dans la région.

Liste des abréviations et glossaire

Alliance	Consortium de la Suisse romande en matière de transfert de technologies. Son siège est à l'EPFL. Son but est de favoriser le transfert de technologie des hautes écoles et des centres de recherche vers les entreprises (système "push").
AlpICT	Plate-forme de promotion thématique de la CDEP-SO dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.
AvenirFormation	Unité de formation continue du CEJEF.
BaselArea	Organisme commun des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne en matière de promotion économique à l'étranger. (Jura dès le 1.1.2010 et Fricktal dès le 23.5.2012)
BDE	Bureau du développement économique.
BioAlps	Plate-forme de promotion thématique de la CDEP-SO dans le domaine des sciences de la vie.
Biovalley	Association regroupant des acteurs de France, Allemagne et Suisse, qui est active dans la promotion des sciences de la vie et qui est financées dans le cadre d'INTERREG.
CDEP-SO	Conférence des Directeurs de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud).
CEJEF	Centre Jurassien d'Enseignement et de Formation.
cleantech	Technologies propres.
CleantechAlps	Plate-forme de promotion thématique de la CDEP-SO dans le domaine des technologies propres.
Creapole	Creapole SA. L'Etat détient 34% de son capital-actions. Les tâches de Creapole sont la promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, l'accompagnement de nouvelles entreprises innovantes (start-up ou spin-off) et le transfert de technologies.

CTI	Commission pour la Technologie et l'Innovation (Confédération).
EFEJ	Espace Formation Emploi Jura à Bassecourt.
EPF	Ecole Polytechnique Fédérale.
EPT	Equivalent plein-temps.
FITEC	Fondation d'Impulsion Technologique et Economique. L'Etat ne participe pas à son capital, ni à son financement, ni à sa gestion. Ses tâches sont la recherche de fonds et le financement d'activités économiques nouvelles.
FormaTTec	Association dont le but est de favoriser les relations entre les entreprises et la Division technique du CEJEF, dans le cadre de prestations de transfert de technologies de proximité. L'objectif est également d'élargir le champ de prestations de FormaTTec à la Haute école Arc.
FRI	Fondation rurale interjurassienne.
GGBA	Greater Geneva Bern Area. Association active de 2005 à 2009, dont les cantons membres sont Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais.
HES	Haute école spécialisée.
Incubateurs (et pépinière d'entreprises)	Incubateurs et pépinières d'entreprises : bâtiments de la Société jurassienne d'équipement SA (SJE) construits pour accueillir des activités économiques en phase de démarrage.
i-net	Plateforme du nord-ouest de la Suisse (BS, BL, AG, JU) pour la promotion de l'innovation, du transfert de technologies, de l'entreprenariat et les mises en relation d'affaires.
innodel	innodel SA. Zone d'activités régionales de Delémont à Courroux. Société anonyme créée et composée des Communes de Courroux, Courrendlin, Soyhières, Delémont, Vicques, Courtételle et Rebeuvelier. La République et Canton du Jura ne participe pas au capital-actions de innodel, mais a accordé des subventions à fonds perdus pour un total de CHF 1'000'000.- de 2008 à 2010.

J3L	Association Jura & Trois-Lacs. Son but est de promouvoir et d'assurer le marketing de la destination touristique qui couvre la chaîne jurassienne et la région des trois lacs (Bienne, Neuchâtel, Morat).
LIPER	Libre Circulation des Personnes
media.lab	Bâtiment de la SJE au Noirmont (TIC).
medtech	Technologies médicales.
medtech process	Démarche initiée par Creapole, qui a pour but de soutenir les activités économiques et la création de valeur ajoutée liées aux technologies médicales, en réunissant les acteurs du domaine au sein d'un centre de compétences facilitant les processus de pré-industrialisation, d'industrialisation et de commercialisation dans les medtech.
medtech.lab	Bâtiment de la SJE à innodel (medtech).
micro.lab	Bâtiment de la SJE à Porrentruy (microtechniques et horlogerie).
Micronarc	Plate-forme de promotion thématique de la CDEP-SO dans le domaine des microtechniques et des nanotechnologies.
Mobil-IT	Pôle de compétences technologiques en mobilité durable. À l'aide d'une plate-forme internet et d'un animateur, une mise en réseau des acteurs entrepreneurs dans le domaine de la mobilité durable est organisée.
nanotechnologies	Technologies de l'infiniment petit.
LPR	Loi sur la politique régionale
Plateformes de promotion thématique de la CDEP-SO	Elles ont pour but de promouvoir les compétences des entreprises par domaine, d'encourager et de soutenir les entreprises qui participent à des foires notamment à l'étranger, d'organiser des visites, des conférences et des séminaires.

Platinn	Association dont les membres sont les cantons romands et qui travaille avec un contrat de prestations avec ceux-ci. Platinn est chargé d'aider les entreprises à résoudre leurs problèmes techniques et d'innovation, en mettant à disposition les compétences nécessaires (système "pull").
Politique régionale	Financements paritaires de la Confédération et du Canton du Jura au titre la Loi fédérale sur la politique régionale. Une période s'est achevée à fin 2011 (programme de mise en œuvre 2008-2011).
SEDRAC	Société d'Équipement et de Développement de la Région d'Ajoie et du Clos-du-Doubs.
SICAS	Swiss Institute for Computer Assisted Surgery (Institut suisse de médecine assistée par ordinateur)
SJE	Société jurassienne d'équipement SA. L'Etat détient 34% de son capital-actions. Ses tâches sont la conception, le financement et la construction d'incubateurs, qui sont dédiés à l'accueil d'activités économiques dans des domaines de haute technologie.
spin-off	Nouvelle entreprise issue d'une entreprise existante, d'une haute école ou d'un centre de recherche, qui est active dans les hautes technologies.
start-up	Nouvelle entreprise créée et active dans les hautes technologies.
TIC	Technologies de l'information et des télécommunications.
WKNW	Wirtschaftskonsortium Nordwest-Schweiz. Cet organisme est au nord-ouest de la Suisse ce qu'Alliance est à la Suisse romande. WKNW est intégré dès 2012 dans le cadre de i-net Innovation Networks.
ZAIC	Zone d'activités d'intérêt cantonal.

Annexes :

Révision partielle de la Loi sur de développement économique

Arrêté relatif au programme de développement économique 2013-2022

Loi sur le développement de l'économie cantonale

Modification du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

arrête :

I.

La loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale¹ est modifiée comme il suit :

Article 2, alinéas 3 et 5 (nouvelle teneur) et 6 (nouveau)

³ Le programme tient compte de l'évolution permanente de l'économie.

⁵ Le programme sera adapté au fur et à mesure et revu intégralement à des intervalles de huit à dix ans.

⁶ Le Gouvernement réalise le programme au moyen de programmes pluriannuels de mise en œuvre.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement en fixe l'entrée en vigueur.

Delémont, le

AU NOM DU PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le président :

Le secrétaire :

Alain Lachat

Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 901.1

Arrêté relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022

du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale¹⁾,

vu le message du Gouvernement au Parlement du ... relatif au sixième programme de développement économique (ci-après : "le message"),

arrête :

Approbation	Article premier Le programme de développement économique 2013-2022 (ci-après : "le programme") est approuvé.
Terminologie	Art. 2 Les termes utilisés dans le présent arrêté pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.
Objectifs	Art. 3 ¹ Le programme contribue à renforcer la compétitivité de l'économie jurassienne et à augmenter le revenu cantonal par habitant. ² Pour ce faire, il poursuit deux objectifs opérationnels : a) la valorisation des savoir-faire de l'économie régionale; b) la diversification du tissu économique.
Champ opérationnel	Art. 4 ¹ Le champ opérationnel du programme recouvre toutes les mesures susceptibles de stimuler l'innovation économique. ² A cet effet, les mesures en question portent sur les secteurs constituant la "chaîne de valeur" de l'économie, à savoir : a) les conditions cadres de l'économie; b) l'émergence d'idées innovantes et la démonstration de leur faisabilité; c) la mise en œuvre des projets issus du processus d'innovation; d) l'accessibilité des projets innovants au marché; e) la consolidation des projets innovants et leur valorisation.

Mesures

Art. 5 La réalisation du programme porte l'accent sur les mesures suivantes :

1. développement de la notion de gouvernance dans la politique économique de l'Etat;
2. enrichissement des compétences de base;
3. mise à disposition de zones d'activités et de locaux équipés;
4. développement de coopérations interrégionales ciblées;
5. mise en place d'une veille stratégique cantonale;
6. amélioration du financement des projets d'innovation;
7. participation des jeunes Jurassiennes et Jurassiens au développement économique;
8. adaptation des instruments financiers de l'Etat en matière de développement économique;
9. adaptation du rôle des centres de compétences;
10. soutien aux projets d'infrastructures stratégiques;
11. développement d'un concept de promotion territoriale généralisé;
12. soutien au processus de commercialisation.

Principes directeurs

Art. 6 La réalisation du programme prend appui sur les principes directeurs suivants :

1. l'action de l'Etat est subsidiaire : elle vient en complément à l'action privée;
2. la préférence est accordée aux projets qui s'intègrent solidement dans l'économie régionale;
3. une attention particulière est vouée aux projets conçus dans le souci d'un usage économe des ressources;
4. la responsabilité sociale des promoteurs de projets doit être clairement assumée;
5. le rapport entre les résultats visés et les moyens investis doit être optimisé.

Organisation

Art. 7 ¹ La mise en œuvre du programme incombe au Gouvernement, par le Département de l'Economie.

² A cet effet, le Département de l'Economie propose au Gouvernement autant de programmes de mise en œuvre que nécessaire recoupant les projets, les objectifs ainsi que la planification financière nécessaire à la réalisation opérationnelle du programme.

³ La réalisation des mesures incombe au Service de l'économie, au besoin avec la collaboration des unités administratives concernées.

⁴ Le Département de l'Economie veille à disposer d'outils de suivi en continu du programme.

-
- Coordination **Art. 8** ¹ Le Département de l'Economie veille à s'assurer la collaboration des milieux économiques et professionnels, des partenaires sociaux, des communes ainsi que de tout organisme intéressé au développement économique cantonal.
- ² Il entretient un dialogue avec la commission consultative pour le développement de l'économie.
- ³ Il prend les mesures nécessaires pour assurer la coordination entre les différentes unités administratives impliquées dans la réalisation du programme.
- Financement **Art. 9** La réalisation du programme fait l'objet de crédits portés chaque année au budget de l'Etat, lesquels sont déterminés sur la base du plan de financement figurant dans le message.
- Conventions collectives; égalité femmes - hommes **Art. 10** Le bénéficiaire d'une aide financière s'engage, durant toute la durée de celle-ci, à respecter les conventions collectives de travail, à défaut les usages dans la région, ainsi que la législation sur l'égalité entre femmes et hommes.
- Information sur la réalisation du programme **Art. 11** Le Gouvernement informe le Parlement sur la réalisation du programme, en lui fournissant :
- en 2018, un rapport intermédiaire relatif à la période 2013-2017;
 - au terme du programme, un rapport final exhaustif.
- Abrogation **Art. 12** L'arrêté du 22 juin 2005 relatif au programme de développement économique 2005-2010 est abrogé.

Entrée en
vigueur

Art. 13 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le

AU NOM DU PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le président :

Le secrétaire :

Alain Lachat

Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 901.1